Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 8 Ramadan 1442
20 Avril 2021

N° 32

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **886**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **896**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **902**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **904**
Avis aux créanciers..... **908**
Convocations
Sociétés anonymes **909**
Divers
Avis au public..... **917**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de FIDELITY OBLIGATIONS SICAV **919**
Bilan de FIDELITY SICAV PLUS **921**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Avis aux actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

Relatif à la participation et à la présence aux travaux de l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire prévues pour le 28 avril 2021

Suite aux nouvelles mesures restrictives décrétées par le Gouvernement Tunisien le 7/4/2021 et relatives à la recrudescence de l'épidémie du coronavirus et afin de respecter les décisions gouvernementales; interdisant tout rassemblement privé ou public, à partir du 9 et jusqu'au 30 avril 2021 et suite à la convocation adressée à, Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank pour assister à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire prévues pour le 28 avril 2021 à l'Hôtel Movenpick - les Berges du Lac; publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT n°28) le mardi 6 avril 2021, l'ATB informe ses actionnaires et le public que ces assemblées se dérouleront exclusivement à distance.

C'est pourquoi il a été décidé d'ajouter un point à l'ordre du jour des deux assemblées générales ordinaire et extraordinaire, relatif à l'approbation des modalités de déroulement des deux assemblées.

Aussi, Mesdames et Messieurs les actionnaires souhaitant participer aux travaux de l'assemblée générale ordinaire et l'assemblée générale extraordinaire, sont conviés à s'inscrire sur la plateforme dédiée à l'effet et à consulter les conditions de participation et de votes.

La Plateforme est accessible via le site officiel de l'ATB (https://www.atb.tn), et ce partir du 14 Avril 2021.

2021R01054SANB2

Clôture des opérations de liquidation et distribution du produit de liquidation

SOCIETE PROVER DE COMMERCE INTERNATIONAL

Société en liquidation

Société anonyme

Au capital de 300.000 dinars

Siège social : Lot n°9, Zone Industrielle Saint-Gobain, Mégrine

Identifiant Unique RNE : 1023890C

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société PROVER DE COMMERCE INTERNATIONAL - société en liquidation - en date du 15/11/2020, enregistré auprès de la Recette des Finances de Mégrine en date du 28/12/2020 sous le numéro 20705302 quittance n° M068655 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 10/3/2021 suivant récépissé de dépôt sous le numéro 202121095, il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation du rapport du liquidateur sur les opérations de liquidation;

- L'approbation des comptes définitifs de liquidation;

- La distribution du produit de liquidation entre les actionnaires de la société ;

- La clôture définitive de la liquidation,

- L'octroi du quitus au liquidateur pour l'ensemble des opérations de liquidation.

La présente publication tient lieu d'avis prévu aux articles 45, 46 et 48 du code des sociétés commerciales.

2021R01059SANB2

Notice légale

AMEN BANK

Société anonyme au capital social de 132 405 000 Dinars divisé en 26 481 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : Avenue Mohamed V – 1002 Tunis-

Identifiant Unique : 0000221M

Tél : 71 148 000 ; Fax : 71 833 517

E-mail : amenbank@amenbank.com.tn

Notice légale Mise à la Disposition du Public à l'Occasion de l'Emission et l'Admission au Marché Obligataire de la Cote de la Bourse de OBLIGATAIRE Subordonné «AMEN BANK-Subordonné 2021-01» de 30 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 000 000 Dinars émis par appel public à l'épargne

Prix de l'Emission : 100 dinars

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement Annuel
Catégorie A	7 ans dont 2 ans de grâce	TMM+2,70%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3ème année
Catégorie B	10 ans	TMM+2,80%	Annuel constant par 1/10 à partir de la 1ère année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuelle défini par la clause de subordination

1- Renseignements de caractère général concernant Amen Bank

1.1 Dénomination et siège social

Dénomination sociale : AMEN BANK.

Siège social : Avenue Mohamed V-1002 Tunis

Téléphone : 71 148 000

Fax : 71 833 517

SWIFT : CFCTTNTXXX

Internet Banking : www.amennet.com.tn

Site Web : www.amenbank.com.tn

Email : amenbank@amenbank.com.tn

1.2. Forme juridique et législation particulière

AMEN BANK est une société anonyme de droit tunisien régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 18/07/1967

Durée : 99 ans

1.4. Objet social (Article 2 des statuts)

La Société a pour objet de faire, en tous pays et dans les conditions autorisées par la législation en vigueur, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, toutes opérations bancaires, notamment :

- les opérations de réception de dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme,

- les opérations d'octroi de crédits sous toutes leurs formes,

- les opérations de leasing,

- les opérations portant sur le service de gestion des crédits « factoring »,

- les opérations bancaires islamiques,

- la mise à la disposition de la clientèle de moyens de paiement et la prestation de services de paiement.

Sans préjudice de la législation en vigueur et dans la limite des exceptions prévues par la loi, il peut être procédé, à l'exercice des opérations ci-après, liées aux opérations bancaires :

- le conseil, l'assistance en matière de gestion financière et l'ingénierie financière,

- les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises,

- la gestion de patrimoine et des actifs.

Et généralement, faire sans **exception** toutes opérations financières, commerciales, industrielles mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier.

1.5. Identifiant unique

0000221M

1.6. Exercice social

Du 1er Janvier au 31 décembre de chaque année.

1.7. Nationalité

Tunisienne

1.8. Régime fiscal

Droit commun.

1.9. Matricule fiscal

000 M P 00221-M

1.10. Capital social

132 405 000 dinars divisés en 26 481 000 actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées.

1.11. Lieu où peuvent être consultés les documents de la banque

Siège social de AMEN BANK : Avenue Mohamed V- 1002 Tunis.

1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

Monsieur Néji Ghandri

Directeur Général et Membre du Directoire

Tél. : 71 148 806 - 812 - 814

Fax : 71 148 517

E-mail : neji.ghandri@amenbank.com.tn

2. Membres du Conseil de Surveillance et du Directoire :

2.1. Membres du Conseil de Surveillance :

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Mr Rached FOURATI	Lui-même	Président (4)	2018-2020 (1)	Tunis
PGI. SA	Mme Selma BABBOU	Vice-présidente membre	2018-2020 (1)	Tunis
COMAR. S.A	Mr Hakim BEN YEDDER	Membre	2018-2020 (1)	Tunis
PARENIN S.A	Mr Mohamed Anouar BEN AMMAR	Membre	2018-2020 (1)	Tunis
La société LE PNEU	Mr Zakaria BELKHODJA	Membre	2018-2020 (1)	Tunis
Ekuity Capital	Mr Mohamed EL NAAMA	Membre	2018-2020 (2)	Tunis
Nébil Ben YEDDER	Lui-même	Membre	2018-2020 (1)	Tunis
Slaheddine LAADJIMI	Lui-même	Membre	2018-2020 (1)	Tunis
Mr Ahmed BOUZGUENDA (3)	Lui-même	Membre (représentant les petits porteurs)	2018-2020 (2)	Tunis
Mr Rachid TMAR (4)	Lui-même	Membre indépendant	2018-2020(2)	Tunis
Mr Abdelkader BOUDRIGA	Lui-même	Membre indépendant	2018-2020 (2)	Tunis

(1) Mandats renouvelés par l'AGO du 27/4/2018

(2) Membres nommés par l'AGO du 27/4/2018

(3) Mr Ahmed BOUZGUENDA en tant que membre représentant des petits porteurs au sein du Conseil de Surveillance d'AMEN BANK ne détient pas une participation directe ou indirecte dans le capital d'Amen Bank. Cette situation est non conforme aux dispositions de l'article 237 du Code des Sociétés Commerciales qui stipule que «Chaque membre du conseil de surveillance

doit être propriétaire d'un nombre déterminé d'actions de la société, fixé par les statuts.» et de l'article 18 des statuts de la banque qui exige de chaque membre du Conseil de Surveillance d'être propriétaire de dix actions pendant toute la durée de sa fonction. Conformément aux dispositions de l'article 237 du Code de Sociétés Commerciales Alinéa 2, Mr Ahmed BOUZGUENDA est réputé démissionnaire d'office dans la mesure où sa situation n'a pas été régularisée dans le délai de 3 mois à partir de sa nomination.

(4) Mr Rachid TMAR en tant que membre indépendant du Conseil de Surveillance détient 10 actions dans le capital de la banque, ce qui est en contradiction avec les dispositions de l'article 239 bis du Code des Sociétés Commerciales tel qu'ajouté par la loi 2019/47 du 29/5/2019 qui stipule dans son alinéa 2 que «les deux membres indépendants ne peuvent être actionnaires dans la société».

2.2. Fonction des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire dans la Banque :

Membre	Fonction au sein de la banque	Mandat/Date D'entrée en fonction	Adresse
Mr Rached FOURATI	Président du Conseil de Surveillance	2018-2020*	Tunis
Mr Ahmed EL KARM***	Président du directoire	2018-2020*	Tunis
Mr Karim BEN YEDDER**	Directeur Général, Membre du Directoire	2018-2020*	Tunis
Mr Mehrez RIAHI	Membre du Directoire	2018-2020*	Tunis
Mr Néji GHANDRI****	Directeur Général, Membre du Directoire	2018-2020*	Tunis

* Mandats renouvelés par le Conseil de Surveillance du 27/04/2018

** Nommé en tant que Directeur Général par le Conseil de Surveillance du 27/04/2018.

*** Nommé en tant que Président du Directoire par le Conseil de Surveillance du 27/04/2018.

**** Nommé en tant que Directeur Général par le Conseil de Surveillance du 27/08/2020.

2.3. CONTROLE :

Commissaires Aux Comptes	Adresse	Mandat
Cabinet FMBZ - KPMG Tunisie Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie Représentée par Mr Moncef BOUSANNOUGA ZAMMOURI	6, Rue du Riyal, Immeuble KPMG, Les Berges du Lac 1053 Tunis Tunisie Tel : 71 194 344 Fax : 71 194 320	2019-2021*
B.D.O TUNISIE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par Mr Adnène ZGHIDI.	Ennour Building 3ème étage - Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis. Tel : 71 754 903 Fax : 71 753 153	2018-2020**

* Mandat renouvelé par l'AGO du 26/04/2019

** Nommé par l'AGO du 27/04/2018 en remplacement du cabinet FINOR

3. Renseignements relatifs à l'émission

3.1 Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la banque réunie le **30/06/2020** a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire d'Amen Bank réuni en date du **07/04/2021**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 millions de dinars selon les conditions suivantes :

a. Dénomination de l'emprunt : «AMEN BANK Subordonné 2021-01»

b. Nominal de l'obligation subordonnée : 100 dinars par Obligation subordonnée ;

c. Forme d'Obligation subordonnée : les obligations subordonnées sont nominatives ;

d. Prix d'émission : 100 dinars par obligation subordonnée payable intégralement à la souscription ;

e. Taux d'intérêt : *Catégorie A : TMM+2,70% brut par an;

*Catégorie B : TMM+2,80% brut par an.

f. Durée : * 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie A, et

* 10 ans pour la catégorie B ;

g. Amortissement : * Catégorie A : les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la troisième année.

* Catégorie B : les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un dixième de valeur nominale, soit 10 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année.

3.2 Montant de l'émission

L'emprunt obligataire subordonné «AMEN BANK Subordonné 2021-01» est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 400 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «AMEN BANK Subordonné 2021-01» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

3.3 Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **23/04/2021** et clôturées, sans préavis, au plus tard le 30/04/2021. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 30/04/2021, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **14/05/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

3.4 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **23/04/2021** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center - Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance - Les Berges du Lac Tunis.

3.5 But de l'émission

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

4. Caractéristiques des titres émis

4.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt subordonné : AMEN BANK Subordonné 2021-01»

Nature des titres : Titres de créance

Forme des titres : Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Législation sous laquelle les titres sont créés :

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription, Prix d'émission et Modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

4.2. Date de jouissance des Intérêts

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/04/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **30/04/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

4.3. Date de règlement

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

4.4. Taux d'intérêt

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A de 7 ans dont 2 années de grâce

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+ 2,70%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+ 2,80%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 280 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

4.5 Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **30/04** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **30/04/2028** pour la catégorie A et le **30/04/2031** pour la catégorie B.

4.6. Amortissement et remboursement

Les obligations subordonnées de la catégorie A sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la troisième année.

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont amortissables d'un montant annuel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le 30/04/2028 pour les catégories A et le 30/04/2031 pour la catégorie B.

4.7. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

4.8. Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30/04** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/04/2022** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/04/2024** pour la catégorie A et le **30/04/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

4.9. Marge actuarielle

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de mars 2021 (à titre indicatif), qui est égale à 6,49% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,19% pour la catégorie A et de 9,29% l'an pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,70% pour la catégorie A et de 2,80% l'an pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

4.10. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «AMEN BANK Subordonné 2021-01» seront émises selon deux catégories :

- Une Catégorie A : sur une durée de 7 ans dont deux années de grâce ;

- Une Catégorie B : sur une durée de 10 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de 5 ans pour les catégories A et de 5,5 ans pour la catégorie B.

4.11 Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance :

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront

remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang :

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

4.12 Garantie

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

4.13 Notation

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

4.14 Mode de placement

L'emprunt obligataire subordonné «Amen Bank Subordonné 2021-01», est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

4.15 Organisation de la représentation des obligataires

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux

4.16. Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

5. Renseignements généraux

5.1 Tenue de registre des obligataires subordonnées

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «AMEN BANK Subordonné 2021-01» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN BANK.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

5.2 Marché des titres

A fin Mars 2021, il existe onze (11) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

- AMEN BANK Subordonné 2008: émis en 2 catégories :

Catégorie A : 15 ans : 6,5%;

Catégorie B : 20 ans : 7%;

- AMEN BANK Subordonné 2009 : émis en 2 catégories :

Catégorie A : 15 ans : 5,45%;

Catégorie B : 15 ans : TMM+0,85%.

- AMEN BANK Subordonné 2010:émis à TMM+0,85%; 15 ans.

- AMEN BANK Subordonné 2011: émis sur 10 ans à deux taux : 6,10% et/ou TMM+1%

- AMEN BANK Subordonné 2012 : émis sur 10 ans à deux taux 6,25% et/ou TMM+1,30%.

- AMEN BANK Subordonné 2014 :

Catégorie B : 7 ans avec 2 ans de franchise : 7,40% et/ou TMM +2,05%.

- AMEN BANK Subordonné 2016 : émis en 2 catégories :

Catégorie A : 5 ans: 7,45% et/ou TMM+2,0%.

Catégorie B : 7 ans avec 2 ans de franchise : 7, 5% et/ou TMM +2,15%.

- AMEN BANK Subordonné 2017-01 : émis en 3 catégories :

Catégorie A : 5 ans: 7,4% et/ou TMM+2,0%.

Catégorie B : 7 ans avec 2 ans de franchise : 7,55% et/ou TMM +2,2%.

Catégorie C : 7 ans In Fine : 7,7% et/ou TMM +2,3%

- AMEN BANK Subordonné 2017-02 : émis en 5 catégories :

Catégorie A : 5 ans : 7,5% (amortissement trimestriel).

Catégorie B : 5 ans : 7,55%.

Catégorie C : 7 ans avec 2 ans de franchise : 7,75%

Catégorie D : 7 ans In Fine : 7,95%

Catégorie E : 7 ans à coupon unique : 7,98%.

- AMEN BANK Subordonné 2020-02 : émis en 2 catégories :

Catégorie A : 5 ans: 9,5% et/ou TMM+2,75% (Amortissement Constant par 1/5 à partir de la 1ére année et Intérêts Trimestriels à partir du 1er trimestre).

Catégorie B : 5 ans : 9,75% et/ou TMM+2,95% (Amortissement et Intérêts In Fine).

- AMEN BANK Subordonné 2020-03 : émis en 3 catégories :

Catégorie A : 5 ans à moins qu'elles n'aient été préalablement rachetées en Bourse : 9% (Amortissement Constant par 1/5 à partir de la 1ére année).

Catégorie B : 5 ans : 9,2% et/ou TMM+2,5% (Amortissement Constant par 1/5 à partir de la 1ére année).

Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce: 9,4% et/ou TMM+2,75% (Amortissement Constant par 1/5 à partir de la 3ème année).

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'AMEN BANK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «MAC-SA» de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «AMEN BANK Subordonné 2021-01» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

5.3 Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

AMEN BANK s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « AMEN BANK Subordonné 2021-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

5.4 Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

6. Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

6.1 Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant **(clause de subordination telle que défini dans le paragraphe «Rang de créance»).**

6.2 Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

6.3 Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils

devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

7. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF et du document de référence «AMEN BANK 2020» enregistré par le CMF. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2021. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, pour tout placement sollicité après le 30/04/2021

La note d'opération et le document de référence « AMEN BANK 2020» sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'AMEN BANK, à Avenue Mohamed V - 1002 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tnet sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2021 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20/04/ 2021. Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 30/04/2021.

2021R01061SANB2

Augmentation de capital

SNACKS TUNISIA SA

Capital de 2 270 000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Siliana 2

RC : B24198672011

I.U : 1222843DAM000

N° affiliation CNSS : 29231958

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18/3/2021 enregistré à la recette des finances de Siliana le 31/3/2021 sous le numéro 21800845, quittance n°M004870 dont deux exemplaires ont été déposés au bureau du registre de commerce du greffe du tribunal de première instance de Siliana en date du 13/4/2021 sous le numéro AC 1245021, il a été décidé ce qui suit :

- Augmentation du capital de 2 270 000 à 3 224 550.

2021R01079SANB2

Société RIHAB

SA au capital de 3 658 000 dinars

Hôtel Regency - Hammamet

MF : 0022762H

CNSS : 84084-82

Suivant procès-verbal de l'A.G.O du 9/11/2020, enregistré à la RF de Hammamet, le 16/11/2020, sous le n°20804856 Q 103328, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

- Affectation du résultat du dit exercice.

- Quitus au conseil d'administration pour sa gestion du dit exercice.

- Renouvellement du mandat de tous les membres du conseil d'administration pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

- Renouvellement du mandat de la société Espace Audit et Conseils en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

Suivant procès-verbal du conseil d'administration en date du 9/11/2020, enregistré à la RF de Hammamet, le 16/11/2020, sous le n°20804855 Q 103325, il a été décidé le renouvellement du mandat du Président Directeur Général Mr Mustapha Ben Mabrouk pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

Dépôt : Une copie des deux PV ci-haut indiqués a été déposée au Registre National des Entreprises - Nabeul le 25/12/2020 sous le n°2020123894.

2021400942SANB2

«SOFAM S.A.»

Société anonyme

Au capital de 1.000.000,000 Dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Teboulba

RNE : 0227005

MF : 022700S/A/M/000

CNSS : 10730624

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2021, dont procès-verbal enregistré à la recette des finances de Teboulba en date du 12/4/2021, Quittance n°15919 et Enreg n°21800767, et un exemplaire déposé auprès du registre national des entreprises le 14/4/2021 sous le n°202130928, l'assemblée a décidé de nommer Mr Guillaume Kretz en tant que nouvel administrateur pour un mandat qui prendra fin au jour de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

2021400959SANB2

CHANTUNI SA

Société anonyme

Au capital de 720.000,000 Dinars

Beni Hassen - Gouvernorat de Monastir

RNE : 022034F

MF : 022034F/A/M/000

CNSS : 70269-41

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2021, dont procès-verbal enregistré à la recette des finances de Beni Hassen en date du 12/4/2021, Quittance n°3728 et Enreg n° 21800223, et un exemplaire déposé auprès du registre national des entreprises le 14/4/2021 sous le

n°202130926, l'assemblée a décidé de nommer Mr Guillaume Kretz en tant que nouvel administrateur pour un mandat qui prendra fin au jour de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

2021400960SANB2

«SOTUFAM S.A.»

Société anonyme

Au capital de 420.000,000 Dinars

Siège social : 5014 Beni Hassen

RNE : 0978425E

MF : 0978425E/A/M/000

CNSS : 294151-47

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2021, dont procès-verbal enregistré à la recette des finances de Beni Hassen en date du 12/4/2021, Quittance n°3723 et Enreg n°21800221, et un exemplaire déposé auprès du registre national des entreprises le 14/4/2021 sous le n°202130929, l'assemblée a décidé de nommer Mr Guillaume Kretz en tant que nouvel administrateur pour un mandat qui prendra fin au jour de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

2021400961SANB2

Société Al Kabidha Al Arabia Litaamir Société anonyme

S.A au capital de : 8.277.300 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord - International City Center

(tour des bureaux) - 1082 Tunis

Identifiant Unique : 1004335X

Matricule Fiscal : 1004335 XPM 000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire n°12 tenue à Tunis en date du 4 mars 2021, enregistré à la recette des finances Charguia Tunis le 26 Mars 2021 sous le n°21702638 quittance n° M041300 et déposé au Registre National des Entreprises le 01 avril 2021 sous le n°202128052 il a été décidé ce qui suit :

1- L'approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2020.

2- L'approbation des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3- Donner quitus aux Administrateurs pour leur gestion concernant les exercices 2020.

4- L'affectation du résultat de l'exercice 2020.

2021400979SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Rajout d'une activité

Société "S2E" SARL

Siège social : Z.I Ksar Said - 2086 Douar Hicher

I.U : 530468J

CNSS : 250562/11

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31.03.2021, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 6.4.2021, Quittance n°M016337, enregistrement n°21700638 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 14.4.2021, sous le n° 202131047, il a été décidé de rajouter l'activité de : Usinage pièces de moules à l'objet social de la société.

Comme conséquence, l'article 2 des statuts est modifié.

2021T00427SRLB2

Augmentation de capital

Société "FARYACHT - SARL"

Siège social : Zone Industrielle de Ksar Said - 2086 Douar Hicher

Identifiant unique : 1337337Y

CNSS : 584371/43

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 mars 2021, enregistrée à la recette des finances de Douar Hicher le 30.3.2021, Quittance n°M014931, enregistrement n° 21500591 et dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises le 14.4.2021, sous le n°202131050, il ressort que :

- Le capital social a été porté de un million sept cent mille dinars (1.700.000), à un million neuf cent mille Dinars (1.900.000), et ce par apport en numéraire de deux cent mille dinars (200.000), et la création de 20.000 parts sociales de 10 Dinars chacune.

Comme conséquence, l'article 7 des statuts est modifié.

2021T00428SRLB2

SOMEF DISTRIBUTION

Société à responsabilité limitée

Capital social : 2.700.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Sidi Rézig - 2033 Mégrine

Objet : Commercialisation appareillages électriques

RC : B174751997

MF : 046272X/A/M/000

Durée : 99 ans

Suivant le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 22 Mars 2021, enregistré à la recette des finances de Mégrine le 5/4/2021 sous le numéro 21700945, quittance n°M021160.

Il a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, Dossier n°202129430, en date du 7/4/2021.

Une copie du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire

Une copie du bilan arrêté au 31/12/2020.

Une copie des états financiers arrêté au 31/12/2020.

Le rapport d'activité de la société Somef Distribution

Les notes aux états financiers de la société Somef Distribution

Le rapport général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2020 de la société Somef Distribution.

Une copie de l'état de détermination du résultat fiscal de l'exercice 2020 de la société Somef Distribution.

2021R01048SRLB2

SUD TRADE

Société à responsabilité limitée

Capital social : 1.900.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Route du Bac - 2040 Radés

Objet : Commerce international

RC : B131602003

MF : 841560 H/A/M/000

Durée : 99 ans

Suivant le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 22 Mars 2021, enregistré à la recette des finances de Radés le 5/4/2021 sous le numéro 21700945, quittance n°M021160.

Il a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, Dossier n°202129461, en date du 7/4/2021.

Une copie du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire

Une copie du bilan arrêté au 31/12/2020.

Une copie des états financiers arrêté au 31/12/2020.

Le rapport d'activité de la société Sud Trade.

Les notes aux états financiers de la société Sud Trade.

Le rapport général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2020 de la société Sud Trade.

Une copie de l'état de détermination du résultat fiscal de l'exercice 2020 de la société Sud Trade.

Copie du registre de commerce du commissaire aux comptes désigné pour les exercices 2021-2022-2023.

2021R01049SRLB2

ACIER MECANIQUE TUNISIE Sarl

Capital social : 1.230.800 DT

Zone portuaire Radés Ben Arous 2040

IU : 0894688P

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16/7/2019 enregistré le 10/3/2021 à la recette des finances Place de la République - Radés sous le n°21700653 quittance n°M014858 dont un exemplaire a été déposé auprès du RNE le 26/3/2021 sous le n°202126067 il a été approuvé les états financiers de 2018 et le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les années 2019, 2020 et 2021.

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25/12/2020 enregistré le 3/3/2021 à la recette des finances Place de la République - Radés sous le n°21700562 quittance n°M011956 dont un exemplaire a été déposé auprès du RNE le 26/3/2021 sous le n°202126067 il a été approuvé les états financiers de 2019 et donné quitus au Gérant sur la gestion de l'exercice 2019.

2021R01065SRLB2

TUNISIE COAL - SARL

Société à responsabilité limitée

Au capital de 100.000 dinars

Siège social : Sidi Fathallah Rue NIL Numéro 4 Code postale 2023 délégation de Jebel Jeloud

MF : 1296462Z/A/M/000

RNE : 1296462Z

Suite à une assemblée générale extraordinaire du 02-3-2021, enregistrée à la recette des finances Sidi El Bechir sous n° série 9597382, quittance n°M015864, le 25/3/2021, il a été approuvé à l'unanimité de mettre à jour les héritiers à la place de Mr Derouiche Mohamed Nejib, et la majorité a approuvé la nomination de Mr Derouiche Hamza, titulaire de la CIN n°07163805, délivrée à Tunis le 6 mars 2017, en tant que nouveau gérant de la société, et faisons suite à la deuxième assemblée générale extraordinaire du 22/3/2021, enregistrée à la recette des finances Sidi El Bechir, sous n° série 9597382, quittance n°M015864 le 29/3/2021. Les associés de la société qui ont été présents décident la nomination de Mr Hamza Derouiche, Tunisien, titulaire de la CIN n°07163805, délivrée à Tunis le 6 mars 2017, en tant que nouveau gérant de la société pour une période indéterminée.

Les PV ont été déposés au centre national du registre des entreprises sous le numéro 202128567, le 4-5-2021 pour désigner Mr Derouiche Hamza le seul gérant de la société.

2021R01081SRLB2

Dissolution

Société Sahel Plastique en liquidation

Sarl en liquidation

Au capital de : 92.000 Dinars

Siège social : route de Tunis 101 Hammam Sousse 4011

MF : 1361792J

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28/12/2020 enregistré à la recette des finances Hammam Sousse le 27/01/2021 sous n°21500375, quittance n°6822, déposée au registre national des entreprises en date du 11/02/2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société Sahel Plastique, et la nomination de M Lotfi Khelifi en tant que liquidateur élisant domicile au 23, avenue des Etats-Unis d'Amérique 3ème étage Tunis Belvédère 1002 tel : 71.842.870.

Les créanciers de la Société Sahel Plastique sont invités à produire les documents de leurs créances au liquidateur M. Lotfi Khelifi dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2021400943SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société MARIE

S.U.A.R.L. au capital social de 5.000 Dinars

Siège social : 3 Rue ASDRUBAL - Cité Ghazela - 2083 - Ariana

Matricule Fiscal : 1145501ANM000

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société «MARIE» en date du 31 décembre 2020, enregistrée à la recette des enregistrements des actes de sociétés - Raoued - le 20 janvier 2021 sous le n°21500166 Quittance n°M005920 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 12 Mars 2021, l'associé unique a décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société et a nommé Taher Hadj Kacem en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances entre les mains du liquidateur domicilié au 13 rue des Juges - 1er étage - Bureau 5- 2091 - Ariana et ce, dans un délai de 21 jours à partir de la parution du présent avis.

2021400980SRUB2

Société "TRANSIT WORLD SOLUTIONS"

SARL au capital de 10.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Victoria - Immeuble Le Lac des Cygnes - Bloc A - 3ème étage Appartement A 9 - Les Berges du Lac 1 - 1051 - Tunis

Matricule Fiscal : 1057776K/A/M/000

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société «TRANSIT WORLD SOLUTIONS» en date du 31 décembre 2020, enregistrée à la recette des Enregistrements des actes de sociétés - les Berges du Lac - le 24 février 2021 sous le n°21501439 Quittance n°M017209 dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 12 Mars 2021, les associés ont décidé de procéder à la dissolution anticipée de la société et ont nommé Taher Hadj Kacem en qualité de liquidateur avec les pleins pouvoirs.

Les créanciers éventuels sont invités à produire leurs titres de créances entre les mains du liquidateur domicilié au 13 rue des Juges - 1er étage - Bureau 5- 2091 - Ariana et ce, dans un délai de 21 jours à partir de la parution du présent avis.

2021400981SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue El Jazira le 02/3/2009 sous le n° Enregistrement 9200440 Mr Ibrahim Kataiti titulaire de la CIN 00148510 et demeurant à la Rue 106 cité 18 janvier cité Ettadhamen Ariana a vendu à Mme Dalila Ghalmy titulaire de la Cin 04534316 le fonds de commerce sise au 02 Rue Souk Blat Tunis.

Cet avis a été publié au journal «El Chourouk» le 8/4/2021

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

2021T00412FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S privé signé le 5 avril 2021 et enregistré le 6 avril 2021 à la recette des finances de Tajeroine sous le n°21200342, quittance M007956 il a été procédé à la vente d'un fonds de commerce de la pharmacie de nuit sise à l'avenue H.Bourguiba à Tajerouine par Mr Ahmed B Lakhel à Mme Sabrine Ben Mbarek toutes les oppositions seront faites dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au Jort à l'adresse du f.c et à l'étude de Me Abderraouf Guesme Avocat sise au n°2 Av. Monji Slim au Kef où ils ont été domicilié.

Cette annonce a été publiée au journal la presse du 14/4/2021.

2021T00416FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ezzouhour en date du 8/4/2021 sous le n°21200567 Mme Amel Bousaada demeurant 6 rue Elyes Bardo a cédé à la Société Barhoumi Pièce Auto M.F 1427757R siège social 20 rue Saker cité Wifek Kaznadar Bardo le fonds de commerce exploité dans le local sis 1 rue Oum Dormen cité Zouhour Tunis exploité pour vente pièce de rechange. Les parties ont désignées le siège de la dite société pour recevoir les oppositions qui doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

La présente annonce a été publiée au journal Essabah du 14/4/2020.

2021T00417FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du fonds de commerce daté le 7/4/2021 et enregistré à la recette des finances Zaghouan en date du 12/4/2021 sous le n°21201374 et quittance n°26084, madame Latifa Ben Salem Ben Amor a vendu à Madame Sonia Ben Mohamed Ben Amer la Totalité du Fonds de Commerce qui constitue un «Local de vente des Parfums et des cassettes et autres activités commerciales» situé à l'avenue de Habib Bougatef Zaghouan et ce pour la totalité de ses composantes Matériels et Morals.

Toutes recommandations proposées seront faites chez l'acheteur à l'adresse du F.C et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT faute de quoi seront annulées.

2021T00418FCCC2

Donation

Suivant acte de donation d'un fonds de commerce le 17/12/2020 enregistré à la recette des finances de Bab Souika suivant le journal du mois de décembre 2020 Mr Aymen Ben Tijani Zdini a fait donation du fonds de commerce à son père Tijani Ben Rejeb Zdini exploité pour tous genre de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à cité Ben Mahmoud commercial n°6 cité olympique El Menzah Tunis.

Toutes oppositions seront déposées à Mr Tijani Ben Rejeb Zdini à son adresse 21 rue Ibn Abi Errafia cité El Khadhra Tunis pendant 20 jours de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journaux Essabah et le Temps le 28/01/2021.

2021T00422FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente légalisation de signature à la municipalité de Menzel Temime en date du 4/01/2021 enregistré à la recette des finances de Menzel Temime le 22/01/2021 quittance n°M004979 n° d'enregistrement 21200212 les héritiers du feu Mohamed Ben Abdelkerim Seghair (Douja Bent Mohamed Hamem,

Wided Seghaier, Imene Seghaier, Sami Seghaier, Nejib Seghaier, Samir Seghaier et Mounir Seghaier) ont vendu le fonds de commerce exploité comme café 1ère catégorie nommé «café Ennassim» sis à l'avenue Mongi Slim en face le jardin du grand maghreb Menzel Temime à Mr Rabie Ben Samir Seghaier demeurant à cité Médina Mounawara Menzel Temime.

Les oppositions seront recevables chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

2021T00423FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 30/11/2020 enregistré à la recette des finances Yasminette le 4/12/2020 quittance n°M042742, enregistrement 20202458 Mr Chadi Ben Mohamed Ben Othman Mathlouthi a vendu à Mr Azer Ben Abdelkader Ben Ali Saidan la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que station de lavage sis n°28 lotissement Ben Smina Nouvelle Madina Ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de vendeur à son adresse sise à la résidence Wafa appt 1 Nouvelle Madina 3 Ben Arous dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achorouk le 22/01/2021.

2021R01056FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente en date du 21/12/2019 enregistré à la recette des finances de Korba en date du 30/9/2020 enregistrement n°20201513 quittance n°M038956.

Mr Mohamed Hachmi Haddad vend à Mr Hamdi Khlile la totalité de fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux situé à l'avenue Habib rue d'évacuation Korba Nabeul 8070.

Publiée dans le journal la Presse le 8/4/2021.

Toute opposition sera acceptée chez Hamdi Khalil rue d'Evacuation avenue Habib Bourguiba Korba 8070.

2021R01060FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente en date le 25/9/2019 enregistré le 27/9/2019 à la recette des finances de Korba enregistrement numéro 19201936.

Monsieur Mohamed Hédi Rabeh vend à Monsieur Issam Najjar tout le fonds situé à l'avenue Habib Bourguiba Korba 8070 avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toute contestation sera acceptée chez cabinet maître Sahla Mahmoud sise à l'avenue Habib Bourguiba Korba 8070.

Cette annonce est publiée au journal la Presse le 13/4/2021.

2021R01064FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte SSP du 01/4/2021 rédigé par maître Helal Moncef avocat au 46 rue Mokhtar Attia 3ème étage Tunis 1001 enregistré à la recette des finances de Mornag sous le n° 21200766 du 13/4/2021 portant sur la cession de la totalité du fonds de commerce sis au 70 Avenue Khaled Ibn Elwalid l'Aouina Tunis.

Le vendeur : ZINA OPTIC MODE SUARL représentée par sa gérante Zina Bent Amor Ben Said Helali.

L'acquéreur : Ibrahim Ben Aoun Ben Ali Aloui.

Les oppositions au paiement sont reçues à l'adresse du fonds de commerce sus-indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution du présent texte au JORT.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le Quotidien le 15/4/2021.

2021R01071FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé le 7 avril 2021 par l'avocat Mme Radhia Allouch et enregistré à la recette des finances d'El-Morouj-1 le 8 avril 2021, n° d'enregistrement 21201598 quittance n°M024830; Mme Chérifa Bint Ahmed M'hamdi, titulaire de la carte d'identité numéro 04327383 a cédé à la société Mamou Volailles représentée par son gérant Mr Salah Amdouni, titulaire de la carte d'identité numéro 05140456, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels sis au 2 rue Mongi Sélim El Morouj-1. Les oppositions doivent être déposées chez la cédante Mme Chérifa M'hamdi demeurant au 4 Rue les œillets El-Mourouj-1 dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cette annonce au journal officiel. Cette annonce a été publiée au journal le temps du 15 avril 2021.

2021R01077FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté le 5/02/2021 enregistré à la recette des finances de Monastir le 12/3/2021 sous n°21201521, reçu n°M015510 Mr Adel Bedwi ayant la carte d'identité nationale n°06754281 a cédé à Mme Marwa Moussa Tunisienne titulaire de la carte, d'identité nationale n° 06951367 la totalité du fonds de commerce exploité dans le local n°18 sis à l'avenue Habib Bourguiba Monastir.

Toute opposition au paiement du prix doit être adressée à Maître Mzali Ali qui a désigné son domicile élu rue Chedlly Kallala Monastir.

Un extrait de cette annonce est publié au journal el Chourouk du 01/4/2021.

2021S00442FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 14/10/2020 enregistré à la recette des finances de Monastir le 22/10/2020 sous n°20204903, reçu n°M050943 Mr Ramzi Mzali ayant la

carte d'identité nationale n°06899988 a cédé à Mme Hanene Bourawi Tunisienne titulaire de la carte, d'identité nationale n° 06899989 la totalité du fonds de commerce exploité dans le local à l'avenue Ibn Sina R 6 Monastir.

Toute opposition au paiement du prix doit être adressée à Mme Hanene Bourawi qui a désigné son domicile élu à la rue dix Stah Jabeur Monastir.

Un extrait de cette annonce est publié au journal el Chourouk du 14/4/2021.

2021S00443FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat, rédigé par l'acte sous seing privé daté du 02/4/2021 ; enregistré à la recette des finances avenue Mohamed Maarouf Sousse le 02/4/2021 quittance n°M025166 enregistrement n°21200796, le fonds de commerce sis à la rue GRAULE immeuble GRAULE Sousse qui a pour objet vente des produits pharmaceutiques en détails et des produits parapharmaceutiques «PARAPHARMACIE GRAULE», titulaire de l'identifiant unique n°1526686W ; a été vendu par Mme Susan Annette Jensen, C.I.N n°10016217 à la STE PARAOUN DE COMMERCE, enregistré au registre de commerce sous le n° B9186122021, titulaire de l'identifiant unique n°1711784H, représentée par Mme Noura Maarouf, C.I.N n° 06770859.

Les oppositions seront effectuées dans les délais fixés par la loi au local du Maître Belaïd Mohamed Ali, Avocat à la cour de cassation, 14 Avenue de la République Sousse.

Un extrait du contrat sus-indiqué est publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du vendredi 9 avril 2021.

2021S00445FCCC2

Cession de fonds de commerce gratuit

Le 31 mars 2021 cession de tout le fonds de commerce situé à l'avenue Hédi Cheker - Hajjem Kairouan - enregistré au tribunal de 1ère instance à Kairouan sous le n°A1128312000 Fiscal n°0712095/H avec tous ses éléments corporels et incorporels par monsieur Harrabi Seifeddine Ben Ali par la procuration de monsieur Baazaoui Souhaiel Ben Salah Ben Mohamed enregistré à la recette des finances Kairouan en date du 30/3/2021, quittance n°M025689 ; Enregistrement n°21801519 la société Baazaoui pour les 4 saisons en date du 31/3/2021 enregistré à la recette des finances de Kairouan en date du 01/4/2021 quittance n°M026417

Les oppositions seront acceptées et ce dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de République Tunisienne, cette annonce est publiée le 10/4/2021 dans le Quotidien et Achourouk.

2021S00450FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 29/3/2021 enregistré à la recette des finances de Monastir le 30/3/2021 sous le n°M019298 reçu n°21201901 Mme Mehria Bent Ahmed Kahlaoui titulaire de CIN n° 07779392 a vendu à Mme Malek Bent Taher Ben Saad titulaire de CIN n°06983263 la totalité du fonds de commerce représentant une boutique pour vente de fruits secs sise à 18 rue d'Alger Monastir.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de Mme Malek Ben Taher Ben Saad à 18 rue d'Alger Monastir dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT,

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» daté du 8/4/2021.

2021S00451FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 24/3/2021 enregistré à la recette des finances rue 3 Septembre1934 Sousse le 7/4/2021 quittance n°M022947 enregistrement n°21200759, Mr Mouadh Makhlouf, identifiant unique 1104971C, a vendu tout le fonds de commerce exploité pour tout commerce dans le local sis à l'avenue commandant Bejaoui Sousse, aux Mrs : Tarek Bouzoffara, C I N n°09276942 et Mohamed Aziz Knani CIN n°12845527. Toute opposition à cette vente sera signifiée dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T, à l'adresse du cabinet de Maître Bouzoffara Farhat, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue soeur Joséphine - 4000 Sousse.

Cet avis a été publié aux journaux la Presse et Essahafa le 15/4/2021.

2021S00452FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 22/3/2021 enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 22/3/2021, numéro de quittance M012784, Numéro d'enregistrement 21200558, Monsieur Riadh Elfegi, Titulaire de C.I.N n°02990716 demeurant à la Résidence HELA sise à l'avenue Mohammed Gazel cité Erriadh Sousse a vendu à Monsieur Hazem Jaziri, Titulaire de C.I.N n°13600130 la totalité du fonds de commerce qui consiste en un café et une pizzeria dénommée "BIG BEN" sis au Rez-de-chaussée Immeuble Al-Anwar, situé au numéro 6, Rue Docteur Mourou Sousse.

Toutes oppositions seront mises auprès de Maître Fathi Mili Avocat à la cour dans un délai de 20 jours à partir de la publication du cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié aux journaux "Echourouk" et "Le Quotidien" du 01/4/2021.

2021S00453FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant vente par acte sous-seing privé, légalisé le 25/3/2021 enregistré à la RF de Sakiet Ezzit Sfax sous le n°2120074, quittance n°M021128; Mer Hachicha Omar, CIN n°11047675 son domicile est à l'Avenue Taher Hadded Sakiet Ezzit Sfax, a vendu à Mr Khanfir Slim, CIN n°01321635 son domicile est à 122 Rue Jamel Abdennacer Sakiet Ezzit Sfax, le fonds de commerce exploité aux deux locaux situés à la Rue Mokhtar Ziedi Sakiet Ezzit Sfax et destiné au commerce de vente des articles scolaires, bureautiques, informatiques, parfums et cadeaux. Toute opposition pourra être rendue à l'adresse du fonds de commerce sus indiqué vingt jours à partir de la publication au JORT, toute opposition déposée après cette date ne sera pas acceptée.

Cette publication est faite aux deux journaux "Essabah" et "le Temps" du 13/4/2021.

2021X00436FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette des finances Rue Habib Bourguiba Sfax sous n°21200196 en date du 21 Janvier 2021, et quittance n°MO05708 le Sieur Adel Ben Omor Ben Salem Belhaj Omor, cède la totalité de ses parts du fonds de commerce destiné Cafeteria sis à 9 Complexe Outour Centre Route El Matar km 4 Sfax à Monsieur Slim Ben Ali Mahjoub, Les oppositions devront être adressées auprès de l'acheteur au siège du fonds de commerce dans les 20 jours au plus tard suivant l'insertion au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 9/4/2021.

2021X00439FCCC2

Donation

Suivant acte notarié de donation du 30/12/2020 inscrit au registre minute sous le n°03/400 folio 34. Mr Mohamed Fehri Maamouri et Mme Najet Hali donnent toutes les parts sociales leur appartenant à la société Café Maamouri MF : 856252A sise au 012 angle rue Hédi Nouira et Cirus Legrand Tunis à leurs fils Mohamed Khalil Maamouri.

Les objections doivent être soumises au siège social de la société dans les Vingt jours (20) suivant la date de déclaration au JORT

Cette annonce est publiée aux journaux Chourouk et le Quotidien le 3/02/2021.

2021400231FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente en date du 29/3/2021, enregistré à la recette des finances Ezzahra le 02/4/2021 sous le n°21200711 quittance n°M016229, la société royale lumière a cédé à la société comptoir africain - COMAF, le fonds de commerce exploité au local sis à la route nationale n°01 Km 14 Ezzahra Ben Arous avec tous ces éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont à faire au Cabinet Maître Sami Kotti Avocat à la cour de cassation sis au 2 Bis Rue El Khartoum Le Belvédère 1002 Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 9/4/2021.

2021400936FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 3/4/2021 et enregistré à la recette des finances de Hammam Chatt le 5/4/2021 (quittance n°M011331 et n° d'enregistrement 21200567) Khammassi Oussama (CIN : 08581758) MF : 1413240/S résident Hammem Chatt Ben Arous a vendu à l'acheteur société PZM (registre de commerce F 1629645 sis au 16 rue 1er octobre) et son gérant Mahdi Philippe Zaghouani CIN : 08728133 délivrée le 28/02/2006 à Tunis résident Hammam Chatt Ben Arous le fonds de commerce exploité Café sise à la rue 1er octobre Hammam Chatt Ben Arous, dénommé "LA COQUETTE" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront recevables chez le Maître Krichi Khaled avocat à son bureau 55 rue Kheirdine pacha Montplaisir 1er étage Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée le 9/4/2021 dans le journal el Chourouk. (IP221/3440).

2021400944FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 5/4/2021 enregistré à la recette des finances El Menzah V le 6/4/2021, Quittance n°M042641 Enregistrement n°21202205, société Damas food au capital de 10000 dinars représentée par son gérant, Monsieur Ayhem Ben Mohamed Kamel Syrien titulaire de la carte de séjour n° 000112265 (n° contrôleur 501061084) a vendu à la société Samcho food au capital de 2000 dinars société en cours de construction présentée par sa gérante Samira Hamzaoui demeurant à 13 rue Dania appartement 2 Riadh Landhalous Ariana titulaire de la carte d'identité 04772697 délivrée le 4/4/2019 l'ensemble d'un fonds de commerce (RESTAURATION) avec tous ses éléments corporels et incorporels et qui est évalué d'un montant global de 65 000 dinars sis au n°4 Rue Jalouli Fares Enasser 12037 - Ariana.

Toute opposition sera faite au Cabinet Maître Tijani Halima 67 Rue Habib Bourguiba Immeuble Farah 1er étage

bureau n°16 Nouvelle Ariana dans les 20 jours qui suivent l'apparition de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette vente est publiée au quotidien El Chourouk parue le 9/4/2021.

2021400948FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente rédigé par Maître Mohamed Ali Yazidi Avocat à la cour en date du 20/10/2020 et enregistré à la recette des finances La Marsa en date du 23/10/2020 sous le n°20205690, Quit 104522, La Société ASTRATE FOOD DISTRIBUTION a vendu à Mr Mounir BENJEMAA le fonds de commerce sis au 6 Rue de l'indépendance, La Marsa, Tunis destiné à tout type de commerce et exploité comme pâtisserie et Gelaterie.

Toute opposition doit parvenir à la demeure de l'acheteur sise au 13 Rue Astarte, Carthage Amilcar, Tunis dans 20 jours au plus tard de la publication.

La vente a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 3/4/2021.

2021400951FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente d'un fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day et selon l'acte authentique daté 29/01/2021 sous le numéro 1016 et 1518 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M002449 ; Monsieur Lamjed Ben Mohamed Sakraoui son numéro de C.I.N est 03153558 habite Cité Omar Ben Slimen Gsar Gafsa ; a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à la Cité Egypte et Bagdad Gafsa à Madame Wafa Bent Houssine Mesbah son numéro de C.I.N est 03151433 habite à la Rue Kilani Metwi Gafsa.

Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours. Toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse de l'acheteur Lamjed Ben Mohamed Sakraoui habite Cité Omar Ben Slimen Gsar Gafsa.

Toute opposition faite après ce délai est inacceptable.

La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 5/02/2021.

2021400970FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte SSP du 29/3/2021 enregistré à la recette des finances de Jerba le 29/03/2021, quittance n°M031447, enregistrement n°21201325, M. Hamden Harrag, demeurant à 77 rue 4106 cité Ezouhour, et Mme Nabiha Bouajaja, Taoufik et Khayria Harrag ont vendu à M. Akram Harrag, demeurant à 77 ter rue 4106 cité Ezouhour, le fonds de commerce, exploité pour la vente des gâteaux et des biscuits, sis à l'avenue Habib Bourguiba Houmet Souk Jerba.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de Maître Anis Labassi ayant son bureau à 10 Bis rue de la municipalité Houmet Souk Jerba et ce dans un délai de 20 jours après la publication de la vente au Journal Officiel.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 01/4/2021.

2021400973FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P enregistré à la recette des finances Rue Al Jazira le 7-4-2021 sous le n°21201135 Dame Zahra Torkhani Titulaire de la CIN 02491769 a vendu à Monsieur Lotfi Abbassi titulaire de la CIN 07657602 le fonds de commerce consistant en un café restaurant exploité dans le local sis à l'avenue Darghouth Bacha Ettawfik Tunis

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la publication du présent avis au jort entre les mains de l'acheteur domicilié à la résidence Anaam 5 bloc 36 appartement Aa1 El Mourouj 3 Ben Arous.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 15-4-2021.

2021400976FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 01/4/2021 enregistré à la recette des finances de Grombalia le 02/4/2021 (n°21031596 reçu M026541), Mr Mongi Safraw (IU 1601625F) demeurant à la cité Romana Grombalia a loué à Mr Ahmed Safraw (cin 09764013) demeurant à la rue 2 mars cité Romana Grombalia la totalité du fonds de commerce exploité en restaurant avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la rue 2 Mars Cité Romana Grombalia.

Ladite location est conclue pour une durée de 10 ans renouvelable à partir du 01/4/2021.

Le présent avis a été publié aux journaux Assabah et Le Temps 6/4/2021.

2021R01051FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Avenue de la Gare - Tunis le 26-3-2021 sous le n° 21300641 quittance n°M016086, Mr Ali Charrad a loué à Mr Saife-eddine Wahibi tout le fonds de commerce d'une Boucherie, située à l'avenue 3 Août n°21 bis Elwardia1 Tunis, pour une période d'une année non renouvelable commençant le 01/4/2021. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 02-4-2021.

2021R01078FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 01/4/2021, enregistré à la recette des finances Khawarezmi Kairouan le 2/4/2021, quittance M026827, enregistrement n°21301596, société boulangerie Taamalah, société à responsabilité limitée, sise à la rue Ali Zouawi 3111 Kairouan Nord, sa gérante Samah Bent Mohsen Andolsi, titulaire de la carte d'identité n°07562301 a loué à Sleh Ben Hssin Ben Salem Omrania, titulaire de la carte d'identité n°02046329, tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné boulangerie situé à la rue Ali Zouawi 3111 Kairouan.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus.

2021R01092FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré le 17 Mars 2021 à la recette des finances El Menzah 6 quittance n°033083 enregistrement n°21301689 la Société Azurcolors SA au capital de 203.250 dinars enregistrée au registre national des entreprises sous le n°1383227C représentée aux fins des présentes par son président directeur général Monsieur Abdelwaheb Essafi demeurant au n°3 Bis rue de l'énergie solaire 8612 Charguia 1 2035 Tunis a loué en sa qualité de propriétaire à Madame Marwa Wali épouse Ghazi Wali demeurant au 312 immeuble Riadh Soukra avenue Mosquée de Erraoudha La Soukra le fonds de commerce exploité (en gérance libre) au local sis au 14 Rue Ahmed Tlili El Menzah 5 avec tous ses éléments corporels et incorporels pour exercer l'activité du commerce du prêt à porter et ce pour une année commençant le 01/3/2021 à fin Février 2022 avec un loyer mensuel net de toute taxe et retenue à la source de 1500 dinars.

La propriétaire a déclaré que le fonds en question n'est grevé d'aucun nantissement ou charge quelconque.

Cet extrait a été publié au journal la Presse du 8/4/2021.

2021400934FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Suivant contrat en date du 10/02/2021 enregistré à la recette des finances d'El Menzeh 6 le 5/3/2021 quittance n°026950 enregistrement n°21301401 Mr. Ahmed Chafaii titulaire d'une C.I.N n°07421877 a loué un fonds de commerce en gérance libre d'un magasin destiné pour la coiffure et soins de beauté, sis 9 rue Aziza Othmana El Menzeh7 Ariana à la société "NAILS CRAFT" représentée par son gérant Mr. Jamil Hamza titulaire d'une C.I.N. n°04028057.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal Le Quotidien du 16 avril 2021.

2021400956FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon le contrat de location d'un fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day et selon l'acte authentique daté de 12/02/2021 sous le numéro 2398 et 1454 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M004309 ; Monsieur Ridha Ben Taher Trabelsi son numéro de C.I.N est 01193970 habite à Doualy Gafsa ; a loué le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à Msila Gafsa à Monsieur Amir Ben Youssef Smaoui son numéro de C.I.N est 06192649 habite au Approche Hssouna Ismail Gafsa. Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours. Toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse de locateur Monsieur Amir Ben Youssef Smaoui habite à l'Approche Hssouna Ismail Gafsa.

Toute opposition faite après ce délai est inacceptable.

La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 5/3/2021.

2021400969FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date de 18/3/2021 enregistré à la recette des finances de la route de Sfax le 31/3/2021 sous le n° d'enregistrement 21301113 quittance M030980, la société «SOGES» représentée par son directeur général adjoint Mme Dhiaa M'Aala sis à 24 route 5 août Sfax destinée pour l'électroménager à la société «ALA ELECTRO SMART» représentée par son gérant Mr. Hamza Ben MABROUK BEN NASR.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 16 avril 2021.

2021400974FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P enregistré le 31 mars 2021 à la recette des finances Al Jazira sous le n°2131031 Dame Jouda Daâlouche Titulaire de la CIN 00499536 a loué à Monsieur Moez Ben Amor titulaire de la CIN 04719408 le fonds de commerce

destiné à la vente des fruits secs exploité dans le local sis au 57 rue l'istliklal la Manouba.

Par conséquent et à partir de la date de publication du présent le locataire du fonds acquiert la qualité de commerçant et exempt la bailleresse de toute responsabilité.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 15-4-2021.

2021400977FCCC3

Gérance libre d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSPV enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thameur Tunis le 8 Avril 2021 Reçu n°20164 M, n° d'enregistrement 21301020, Mesdames Manoubia, Nabiha, Amel et Lamia filles de Touhemi Jemaiel, ont donné en location gérance toutes les parts leur revenant dans le fonds de commerce dénommé RAVIOLI MONGILLI consistant en un commerce de produits alimentaires et fabrication de macaronis exploité au 93 marché central de Tunis, I.U 0655348 Q, à Madame Afifa Bent Touhami Jemaiel et ce pour dix années renouvelables commençant le 1er Avril 2021.

Le présent avis est paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 15 avril 2021.

2021400978FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association sportive

Dénomination : espoir sportif football Bouaoenne

Adresse terrain de football de Bouaoenne

Objectifs : encadrement et formation des jeunes en football et participation dans les activités sportives régionales et nationales.

Les membres :

- Président : Werhani Mohamed Ali

- Secrétaire Général : Khiari Monji

- Trésorier : Sellami Majed

- Spécialité : Football.

2021T00366APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : «l'Association Tunisienne pour la Désensibilisation et la Reprogrammation par les Mouvements Oculaires» : EMDR Tunisie et traitement de Psycho trauma.

Objet : Scientifique

Adresse du siège de l'association : 9 Rue Marrakech khezama - Est - 4051 Sousse

Adresse électronique : emdrtunisiepsychotrauma@gmail.com

Objectifs de l'association :

Elle a pour objectifs de :

Participer à la Promotion de l'approche psychothérapeutique dénommée le «EMDR» sur la base de la littérature scientifique approuvée et validée, à l'échelle internationale, par les communautés scientifiques;

Participer à la réalisation des études et des travaux de recherches spécialisés en vue d'encourager le développement des mécanismes de recherches en psychothérapie liés à cette approche.

D'établir des relations de coopération avec des associations et des organismes locaux et/ou à l'échelle internationale ayant des objectifs similaires et avec lesquels la Tunisie a des relations de coopération régies par des accords diplomatiques.

Membres du bureau :

Le président : Ezzeddine Cherif

Vice-président : Ahmed Eleuch

Secrétaire Générale : Manel Dardour

Trésorière : Afifa Makhlouf

Membre : Fayçal Kaabi.

2021R01055APSF1

Constitution d'un groupement

Nom : Groupement de développement dans le secteur d'agriculture et de pèche «AL ROKI»

Siège social : Garia Nord - Kessra Siliana

Objectifs : travail collectif et recherche d'emploi.

Membres :

- Président : Mohamed Fodha

- Trésorier : Bouraoui Ksibi.

2021R01080APSF1

Constitution d'une association sportive

Nom de l'association : Champion Boxing Club

Siège de l'association : la petite Ariana Chotrana 2 la Sokra Ariana

Objectifs : réformer les jeunes, développer leurs capacités personnelles et intellectuelles et les réhabiliter au sein de la communauté

Spécialité : Kick Boxing - Kimpo

Membres : Achref Hamdi - Kais Bjaoui - Bilel Hamdi - Khouloud Mejri - Emna Karray - Imen Hamdi - Leila Chakhar.

2021R01082APSF1

Avis

Il est constitué, une association Tunisienne nommée "Association Des Français de l'Etranger Sousse" (ADFE Sousse).

Siège : Route touristique TANTANA, 800 M de l'Hôtel Souviva, direction Chott Meriem Sousse.

Objectif : Culturel, Associatif.

L'association «ADFE Sousse» a pour buts

- Aider ses adhérents à connaître leurs droits, et plus généralement, ceux des Français établis en Tunisie,

- De leur permettre de se rencontrer et d'être mieux informés de la vie culturelle, politique, économique et sociale de la France et de la Tunisie.

Présidente : Ons Ben Cheikh

Vice-Président : Francis Gaetti

Secrétaire Générale : Ghislaine Dubois

Trésorière : Nadine Douchet.

2021S00446APSF1

Constitution d'un syndic

Résidence "KABOUDI"

Av. Yasser Arafet Sahloul - Sousse

Suivant P.V de constitution en date du 3/01/2021 déposé à la municipalité de Sousse le 13/4/2021, sous n°3298/507, il a été décidé la constitution du syndic de la Résidence Kaboudi dont son comité se compose de :

Président : Nahed Barhoumi

Trésorier : Fethi Zouhaier Ibn Hadj Hassine.

2021S00455APSF1

Avis

Nom : Club Nautique de Sidi Bou Said

Adresse : boulevard John Kennedy - port de plaisance de Sidi Bou Saïd 2026

Objectif : Association des sports nautiques

Le nouveau Comité élu le 18 Janvier 2020 :

Le Président :

Mr. Youssef Zarrouk : Bon pour acceptation.

Le 1er Vice Président :

Mr. Mohamed Ben Cheikh : Bon pour acceptation.

Le 2ème Vice Président :

Mr. Ali Ben Ajouza : Bon pour acceptation.

Le 3ème Vice Président :

Mr. Raouf Ben Amor : Bon pour acceptation.

Le Secrétaire Général :

Mr. Issam Ben Ahmed : Bon pour acceptation

Membre :

Mr. Hammadi Bey : Bon pour acceptation.

Trésorier : Mr Souheil Ayari : Bon pour acceptation.

2021400821APSF1

Constitution d'une association

Conformément aux dispositions du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011 portant organisation des associations et selon les statuts et le dossier de constitution adressé au secrétariat général du gouvernement en date du 4 Février 2021, il a été constitué l'association «MIZEN».

Objet de l'association :

- Soutenir les efforts de l'Etat pour consacrer le principe de l'égalité des chances genres et régions.

- Contribuer à la promotion des conditions culturelles, sociales et économiques.

Siège : 4 Rue Abdelhamid Ibn Badis 1002 Cité Jardins Tunis.

Président : Anis Wahabi

Vice-présidente : Meriam Ben Boubaker

Secrétaire générale : Rym Jebari

Trésorier : Belhassen Turki.

2021400963APSF1

Homologation de résolutions

Assemblée générale ordinaire

Jeunesse Athlétique Bougatfa (J.A.B)

Siège : place Abderrahmane Khalifa Alouani Bellevue.

Visa n° : 3591 du 7/11/1959.

Matricule Fiscal : 1518846X/N/000

Conformément aux statuts de la J.A.B approuvés en septembre 2011 et Mai 2017, et en vertu de la convocation faite par le bureau du club, il a été tenu une assemblée générale ordinaire du 5 septembre pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture intégrale du rapport financier.

- Lecture intégrale du rapport du commissaire aux comptes.

Après lecture intégrale des rapports moral et financier ainsi que du rapport du commissaire aux comptes, il a été décidé à l'approbation des dits rapports.

2021R01052APSF2

Associations, Partis, Syndicats et Syndics

Election de nouveaux membres syndic des copropriétaires

Suivant P.V daté du 27-02-2021 enregistré à la recette des finances le lac - Tunis le 16-3-2021 sous le n°21802051 quittance n°M025839.

Il a été procédé à l'élection du nouveau bureau du syndic des copropriétaires, syndic «Résidence Jinène» :

Siège social : Résidence Jinène du Lac - Berges du Lac 2

Présidente : Mme Salma Ben Ali

Trésorier : Mr Arbi Sebai

Secrétaire générale : Mme Soraya Khalfa

Membres : Mme Neila Besrour

Mr Mehdi Memlouk.

2021400949APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RNE n°000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Seif Eddine Ben Ridha Erguez, titulaire de la C.I.N. n°09311187. Demeurant à Akouda Cité El Izdihar.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama - Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°16902 Sousse, parcelle n°226, d'une superficie de 4840 m², située à Chat Meriem, consistant en un terrain agricole implanté d'oliviers.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Sousse 2 le 17/5/2021 à partir de 9h.

Mise à prix :

Quarante Huit mille quatre cent dinars (48.400.000 D), avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2021S00447VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis, Immatriculée au Registre de Commerce sous le n°B187881994 T.V.A 000110F en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Les héritiers de Feu Amor Ben Sadok Ben Jedida et de sa veuve défunte Borkana Majbri : Fetiha, Leila, Nabiha, Karima, Mohieddine, Raouf, Nebil.

Les héritiers de Mohamed Habib Ben Jedida : sa veuve Raoudha Meddeb et ses enfants Adnane, Jihed, Wafa.

Les héritiers de Farida Ben Jedida : Sofiane et Mohamed Habib Ben Hadj Hessine. Habitant tous à Mesaadine.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la parcelle n°E982, objet du Titre Foncier n°49420 Sousse, d'une superficie de 1121 m², consistant en un terrain nue destiné à la construction, située au centre ville sur une voie goudronnée à Messadine.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Sousse le 20/5/2021 à 9h.

Mise à prix :

Deux cents vingt quatre mille deux cents dinars (224.200,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S00448VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arab de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule RNE n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

1- Monsieur Mohamed Mustapha Ben Mustapha Ben Mohamed Ben M'Rad, Titulaire de la CIN n°05560669, demeurant, au 22 lotissement Ghannouchi Qued Ghénim Sousse.

2- Madame Sondos Bent Khelifa Ben Mohamed Metaouaa, Titulaire de la CIN n°05595816, demeurant à 22 lotissement Ghannouchi Qued Ghénim Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama - Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°114074 Sousse dénommé "Hanen", parcelle n°1, d'une superficie de 432 m², située à Oued el Kharoub Sousse, consistant en un terrain destiné à la construction.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Sousse le 20/5/2021 à 9h.

Mise à prix :

Cent vingt neuf mille six cent dinars (129.600.000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S00449VEPA1

Injonction valant saisie immobilière

Etude Maître Farah Rachid

Avocat

13, Av. Farhat Hached Sfax

Le poursuivant : Amara Ben Hmed Ben Ali Ben Othman, sis Dowar Jawali El Mahrouga, Agareb, Sfax.

Son avocat Maître Rachid Farah, avocat à la cour de cassation, 13 avenue Farhat Hached Sfax.

Débiteur saisi : Ahmed Bougarech, sis Ben Sahloul, Agareb, Sfax

Injonction : Acte exécutoire; En vertu du jugement civil n°847 rendu par le tribunal de 1ère instance de Sfax 2 le 5/02/2014; et dont la teneur est le tribunal a prononcé en 1er ressort d'obliger le défendeur de payer au demandeur la somme de quatre vingt quatre Mille dinars au titre du principal de la créance, 300 dinars au titre des frais et honoraires d'avocat, et de payer les frais de procédure y compris ceux du p.v de convocation n°22796 d'un montant de 45,520 D.

Ce jugement a été notifié par l'huissier notaire à Sfax Zouheir Fakhfakh selon P.V n°5037 du 28/01/2015,

Et en vertu de la copie exécutoire du jugement rendu par la cour d'appel de Sfax sous le n°61941 du 13/4/2017 dont la teneur :

La cour a jugé en dernier ressort de déclarer l'appel principal et l'appel incident recevables quant à la forme, et au fond de confirmer le jugement rendu en 1er ressort et de l'appliquer selon son contenu, de condamner l'appelant aux dépeus et au montant consigné et de l'obliger à payer 400 dinars à l'intimé au titre des frais et honoraires d'avocat.

Ce jugement a été signifié par l'huissier notaire Zouheir Fakhfakh en date du 24/5/2017, p.v n°5596

Et en vertu du p.v n°2048 du 8/02/2021 faisant lieu de saisie immobilière sur titre foncier, au sens de l'art 327 du C.P.C.C , rédigé par l'huissier notaire Bilel Kallel, inscrit à la conservation foncière un date du 12/10/2020 (volume 2 n°2446) sur le titre foncier n°83104 Sfax, dénommé *Monia* consistant en une parcelle de terre agricole sise au secteur de Ben Sahloul délégation de Agareb, gouvernorat de Sfax, d'une superficie de 16498 m².

L'immeuble saisi : La totalité d'une parcelle de terre objet du titre foncier n°83104 Sfax dénommé *Monia*, d'une superficie de 16498 m², consistant en une parcelle de terre à vocation agricole, dont une partie nue située au bord du fleuve et une petite portion plantée de figues et de grenadiers, le reste plantée de 34 oliviers, limitée au sud par la parcelle n°20 selon le plan de cadastre, à l'est le fleuve, au nord la parcelle n°22 et à l'ouest un sentier, sise au secteur de Ben Sahloul, Agareb, Sfax

Audience et tribunal de l'adjudication : La chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 le mercredi 19 mai 2021 à 9h du matin et suivant,

- La mise à prix est fixée à soixante dix mille dinars (70.000,000) en plus des dépenses,

- Il est possible de visiter l'immeuble chaque jour durant les heures de travail,

- Pour tous autres renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 ou a été déposé un exemplaire du cahier des charges et au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Farah Rachid, 13 Av Farhat Hached Sfax,

Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné avant la vente le tiers de la mise à prix.

2021X00432VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Hayet Dhouib

Avocate à la cour de cassation à Sfax

A la demande de : BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE RC : B187881996. Siège social : 70/72 Av Habib Bourguiba en sa qualité de créancière hypothécaire.

Contre la partie : Adel Salem en sa qualité de failli débiteur CIN 05330590.

A la diligence de : Maître Dhouib Hayet Avocate à la cour de cassation demeurant à la rue Abou El Kacem Chebbi immeuble Centre Marhaba escalier «A» 2 étage Sfax.

Immeuble objet de la saisie : maison sise à la Route Matar km4 cité ennour Sfax d'une superficie de 124 m² objet du titre foncier n°101201 Sfax.

Mise à prix : quatre vingt mille dinars (80.000 D)

Date et lieu de la vente : Mercredi 19/5/2021 à partir de 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance Sfax2.

On peut visiter le local saisi tous les jours.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

L'avocat poursuivant Maître Hayet Dhouib rue Abou Kacem Chebbi immeuble Centre Marhaba escalier «A» 2ème étage Sfax.

2021X00438VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Kallel Ilyes

Poursuivant : COMPTOIRE D'EQUIPEMENT GENERAL EN GROS, société à responsabilité limitée au nom de son représentant légal, inscrite au registre national des entreprises sous le numéro 0003747C, sis 23, Rue Magida Boulila Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Elyes Kallel avocat à Sfax, 27 rue Hédi Chaker Sfax. Matricule fiscal 535552AP000.

Partie saisie : - Lamia Rekik, CIN 05258929, sis Ibnou Sina chez société maison d'équipement en gros sis à la Route de Gremda Km 4 Sfax.

L'immeuble saisi : Il sera procédé le lundi 10/5/2021 à 9h du matin à l'audience et devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax sis à l'avenue Victor Hugo à la vente d'un quart dans l'indivision d'un magasin commercial de 67 m² sis au rez-de-chaussée de l'immeuble KECHAOU sis à la route de Gremda km1.

Le magasin est limité du coté nord les escaliers de immeuble Kechaou, du coté Est un immeuble d'autrui, du coté Sud des escaliers ramenant au 1er étage et du coté Ouest Avenue Chakib Arselen. Létat du magasin est neuf.

Mise à prix : Le prix du quart dans l'indivision saisi du magasin, est fixé à trente mille cent cinquante dinars (30.150.000Dt) selon l'évaluation de l'expert Elyes Medhioub.

La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax sis à l'avenue Victor Hugo ou se trouve déposé le cahier de charges ou à l'étude poursuivant Maître Mohamed Elyes Kallel, 27 Avenue Hédi Chaker Sfax.

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat.

2021X00440VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Maître Moalla Mimoun à Sfax

Huissier de justice

Imm. Taparoura, 1er étage

Tél : 74 210 940

Numéro d'identification fiscale : 417600GAP000

Créancier : Adel Elghiriani commerçant, titulaire CIN n°05376022, son avocat M. Chafik Jamousi A Sfax (route Gremda km 0.5 immeuble ribat el médina).

Débiteur poursuivi : Société Dbouba commerce des produits et matériaux agricoles rue Habib Bourguiba Skhira 3050 Sfax.

Activité commerciale : Vente produits et matériels agricoles N° R.C 1360103R et le prix d'ouverture : 9200.000 d.

Lieu jour et l'heure de la vente : Au siège de l'entreprise demande, rue Habib Bourguiba Skhira (route principale n°1, 3050 Sfax) le 6/5/2021 à dix heures du matin.

Responsable de vente : l'éditeur des conditions de vente est M. Mimoun Moalla huissier de Justice à Sfax, dont le siège social Av. immeuble tabarura premier étage escalier B à Sfax.

2021X00441VEPA1

Vente Immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : La Société Tunisienne de Recouvrement de Créances. S.A., sise 52 avenue Habib Bourguiba Immeuble STB. Registre de commerce n° B 196131999. M.F. n : 719413 J. En sa qualité de créancière hypothécaire saisissante.

Parties saisies :

Les Héritiers de feue Aziza Bent Chedly Ben Amor Mamlouk, à savoir :

Ses filles : - Dalenda Bent Mohamed Salah Ben Mohamed Ben Miled.

- Sonia Bent Mohamed Salah Ben Mohamed Ben Miled.

- Radhia Bent Mohamed Salah Ben Mohamed Ben Miled.

- Hamida Bent Mohamed Salah Ben Mohamed Ben Miled.

- Rachida Bent Mohamed Salah Ben Mohamed Ben Miled.

- Dalenda Bent Mohamed Salah Ben Mohamed Ben Miled.

- Et son fils Mohamed Najmeddine Ben Mohamed Salah Ben Mohamed Ben Miled, demeurant tous à la Rue Avicenne (Ibn Sina) n°2 Radés. Ben Arous.

En leur qualité d'héritiers de la créancière hypothécaire feu Aziza Mamlouk et parties saisies.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis (Matricule Fiscal : 513271Z/A/P/000).

Immeuble objet de la vente :

L'immeuble objet du titre foncier n°67946 Tunis dénommé «Aziza» d'une superficie de 108 mètres carrés qui se compose de la parcelle 1 d'une superficie de 59 m² dont le sol n'appartient à l'immeuble (elle n'appartient à l'immeuble qu'à partir des bornes verticales «AB» et «CD» du plan du titre.

L'immeuble se situe au sud ouest de la mer, précisément à la place Sidi Hsine à Sidi Bousaid délégation de la Marsa gouvernorat de Tunis.

Il s'agit d'une parcelle de forme convexe avec la façade principale au sud et donnant sur la place Sidi Hsine dont les limites ont été constatées sur les lieux en partie par la place précitée, le reste par des immeubles limitrophes et qui sont directement accolés.

L'immeuble contient une construction avec un rez-de-chaussée et un étage.

- Rez-de-chaussée : dont l'entrée principale est orientée au Sud Est, mène directement au hall attenant à un séjour qui donne sur une cuisine. A sa droite un espace ouvert aboutissant à sa gauche à une salle de bain. Tout le rez-de-chaussée est d'une superficie de 49 m².

- 1er étage : on y accède par des escaliers partant du rez-de-chaussée menant à un salon aboutissant à un séjour, qui donne sur un espace avec

à sa droite une chambre à coucher attenant à un bureau. Le dit espace mène à une salle de bain et une chambre à coucher par sa gauche.

Cet étage est d'une superficie de 98 m².

A noter que le salon, le séjour et la chambre située du coté gauche n'appartiennent pas à la construction au niveau de son sol.

Mise à prix :

Un million cent soixante seize dinars (1.176.000,000) hors frais.

Date et lieu de vente :

Mardi 18 mai 2021 à partir de 9 Heures au tribunal de première instance de Tunis.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2021400935VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Salwa Chemingui

Avocat à la cour d'appel

06 rue Jabel el Fatih - Tunis

Tel : 98 469 049

Vente aux enchères publiques d'immeuble située à 3 rue Grombalia cité Errafeha Elmnihla Ariana superficie totale est 239 m².

A la demande de ARAB TUNIS BANQUE siège social 9 avenue Hedi Nouira - Tunis en la personne de son représentant légal R.C de Tunis sous le n°B167001997

Contre M Tawfik Hailewi habite au 16 rue Fatma Ezahra Ksar Saiid Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Salwa Chemingui Avocat à la cour d'appel 06 rue Jabel el Fatih - Tunis Tel 98469049.

Immeuble à vendre : L'immeuble est situé à 3 rue Grombalia cité Errafeha Elmnihla Ariana superficie totale est 239 m² objet de titre foncier n°53416 Ariana dénommé «TAWFIK».

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de 294.280.275 dinars.

Date et lieu de vendre lundi 10/5/2021 à 9 heures devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance d'Ariana.

L'heure de visite durant toute la journée pendant l'horaire administratif et pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être autorisés par les autorités administratives.

2021400966VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : La Banque de Tunisie, S.A, siège social, 02 rue de La Turquie - Tunis représentée par son PDG. Identifiant Unique 0000120H

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna - Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah 1 tél : 71 230 203, M.F : 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mr Jawher Ben Mohamed Boughattas, C.I.N n°06752492 demeurant à l'Avenue Youssef Mahjoub Beni Hassen Monastir, et à la rue des Oeillets Beni Hassen l'Aéroport, Monastir, marié à Mme Sihem Dhaoui, suivant le régime de communauté des biens.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de la propriété dénommée El Ikhlass objet du titre foncier n°42574 Monastir, d'une superficie de 216 m² sise à la rue Beni Hassen, en face de l'avenue Youssef Mahjoub Béni Hassen, Monastir, composée d'une bâtisse en cours de construction, constituée d'un rez-de-chaussée et d'un 1er étage d'une superficie couverte de 155m².

Mise à prix : est fixée après rabais de 40% à la somme de soixante et un mille deux cent quatre vingt dix Dinars frais en sus.

Date et lieu de l'adjudication : Le mercredi 19 mai 2021 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Monastir.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier de charge au greffe du tribunal de première Instance de Monastir ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2021400982VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : La Banque de Tunisie et Des Emirats «BTE», S.A, siège social, 05 Bis Rue Mohamed Badra Tunis - Représentée Par Son PDG, I.U 00150948.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna, Avocate à la cour de cassation 18 rue Ressas El Menzah I tel : 71 230 203, MF : 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mr Samir Ben Sassi Ben Hadj Hassine, CIN n°02997777, demeurant au n°6 rue d'Algérie Akouda Sousse.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de 59408 parts indivises revenant à la partie poursuivie dans le titre foncier n°2873 Ben Arous composé de 208435 parts soit 20 ha, 84 are, 35ca, situé à Sidi Ahmed Garsi Mornag, gouvernorat de Ben Arous. Le dit titre est composé de huit parcelles de terrain à usage agricole, contenant des arbres fruitiers, des oliviers et principales cultures.

Mise à prix : est fixée à la somme de deux cent neuf mille trois cent dinars frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le jeudi 20 mai 2021 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Ben Arous.

Observation : La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus amples informations consulter le cahier de charge au greffe du tribunal de 1ère instance de Ben Arous ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2021400983VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Tribunal de Première Instance de Nabeul

Procédure de distribution n°42

Avis d'ouverture des procédures de distribution

Par décision du Juge chargé de la distribution auprès du T.P.I de Nabeul, il a été ordonné, l'ouverture de la procédure de distribution de la somme produite de la vente sur saisie à l'encontre du débiteur Société Componenent Broadcasting, suite à la requête de distribution déposée par la C.N.S.S sous la constitution de Maître Bouden Naoufel, Avocat à Nabeul, de la somme de 28.313d,337 consignée à la caisse des dépôts et consignations selon quittance n°M032656 en date du 5/4/2018

Tout créancier qui entend participer à la distribution de la dite somme consignée doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du Tribunal avec une demande de collocation et ce dans les trente jours de la publication au Journal Officiel du présent avis.

Cet avis est rédigé selon les termes des articles 466 et 468 du C.P.C.C , Ce dernier dispose que : «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des derniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu…».

2021T00413VEPA2

Avis aux créanciers

Tribunal de Première Instance de Nabeul

Procédure de distribution n°45

Avis d'ouverture des procédures de distribution

Par décision du Juge chargé de la distribution auprès du T.P.I de Nabeul, il a été ordonné, l'ouverture de la procédure de distribution des fonds consignés à la disposition des créanciers de la Société «SOGECA», suite à la requête de distribution déposée par la C.N.S.S sous la constitution de Maître Bouden Naoufel, Avocat à Nabeul, de la somme de 497.562d, 014 consignée à la caisse des dépôts et consignations selon quittance n° R010778 en date du 5/02/2017.

Tout créancier qui entend participer à la distribution de la dite somme consignée doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du Tribunal avec une demande de collocation et ce dans les trente jours de la publication au Journal Officiel du présent avis.

Cet avis est rédigé selon les termes des articles 466 et 468 du C.P.C.C , Ce dernier dispose que : «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu …».

2021T00414VEPA2

Cession aux tiers

Société AHLEMAYER CHEMISES «SARL»

Règlement judiciaire N°822

RC : B242422004

MF : 861132/B/A/M/000

CNSS : 00340648-81

Siège social : 13, Rue Abdelaziz Elaroui, Kram - Tunis

Suite à la décision du TPI de Tunis 1 prononcée le 12/07/2017 pour la cession aux tiers de la Société Ahlemayer chemise objet de règlement judiciaire n°822.

Et suite à la décision du TPI de Tunis 1 du 20/10/2020 de reprendre la publication de la cession aux tiers de la Société Ahlemayer chemise

Le commissaire de l'exécution informe tout intéressé de la cession aux tiers de la Société Ahlemayer chemise et de retirer le cahier des charges contre la somme non restituable de 50 dinars.

Les offres doivent être remises au bureau du contrôleur de l'exécution M. Jalel Haddad dans une enveloppe fermée ne mentionnant que la mention «Ne pas ouvrir cession Société Ahlemayer Chemises»

Les enveloppes seront ouvertes au TPI de Tunis.

Le dernier délai de remise des offres au bureau du contrôleur de l'exécution est fixé pour le samedi le 29 mai 2021 à 13 heures. Le cachet du bureau d'ordre du cabinet fait foi.

Toute offre parvenue après cette date sera refusée.

Pour tout renseignement ou visite veuillez-vous adresser au cabinet de l'expert comptable M. Jalel Haddad sis au 1, Rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tunis. Sachant que les visites de la société seront programmées après fixation d'un RDV avec le contrôleur de l'exécution.

2021T00420VEPA2

Clôture de Faillite

En vertu d'un jugement en date du 14 octobre 2017 rendu par le Tribunal de 1ère instance de Bizerte relatif à la Faillite n°11 il a été décidé la clôture de la Faillite de la Société Tunisie Line Service sise à la rue Ibn Khaldoun Bizerte RC n°B159511996 MF n°019137M/A/M/000 pour insuffisance d'actif.

2021T00424VEPA2

Avis aux créanciers

Il est porté à la connaissance des créanciers de la société PANALIA (fabrication de chaussures) ayant pour siège la ville d'EL ALIA à proximité de l'hôpital, RNE : 0648840/M que par décision judiciaire rendue le 11/3/2021 par le tribunal de 1ère instance de Bizerte la société PANALIA est considérée en état de cessation de paiement à compter d'Août 2010 que Madame Sonia Khoualdia est nommée juge--commissaire de la faillite et que Monsieur Mohamed Habib Sayhi 9 rue Jalel Eddine Nakkach 2083 Cité la Gazelle l'Ariana est nommé syndic de la dite faillite. Les créanciers de la société PANALIA sont invités à produire leurs titres de créances au syndic de faillite conformément aux délais fixés dans les articles 530 et 531 du code de commerce.

2021R01057VEPA2

Avis

En vertu de la décision rendue par le tribunal de première instance de Béja en date du 8/4/2021, il a été décidé la clôture des travaux de liquidation de la de la succession du défunt Ali Ben Mohamed Sadaoui CIN n°002234216 et le virement de revenu net et liquidation au profit de la recette des finances de Mjaz Elbab.

touts intéressés peuvent contacter le liquidateur Mr Mokded Zoghlami à son cabinet sis au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis, tel 71.889.549 fax : 71.889.621.

2021400931VEPA2

Avis aux créanciers

Par ordonnance du juge chargé de la distribution auprès au tribunal de première instance de Tunis 1, affaire n°2027, il sera procédé à la distribution de la somme (13.465 d.220) Déposée à la Trésorerie des finances Tunis le 12/12/2019, quittance numéro M040568. Suite à la demande de la caisse nationale de la sécurité sociale représentée par son avocat Mili Mahmoud Riadh contre St Belkhiria Fabrication de coffrets Elect. SBI.

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu. Cet avis est rédigé conformément à l'article 466 - 467 et 468 du cpcc.

2021400950VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Manar de Stockage et de conditionnement SA

«SOMASCO SA»

Société anonyme

Au capital de 925 000 Dinars

Siège social : Route Sbeitla Kasserine

MF : 0894149QAM000

Les actionnaires de la société Manar de Stockage et de Conditionnement SA «SOMASCO SA» sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 12/5/2021 à 10h au siège social de la société situé à la route Sbiba Km 5 Sbeitla 1250 - Kasserine à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Statuer sur la continuité de l'exploitation de la société SOMASCO SA conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2. Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

2021T00415SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Société de Promotion Touristique SFAX «SPT SFAX» - S.A

Capital social : 17.400.000 DT

IU : 1344173N

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Le Conseil d'Administration tenu le 7 avril 2021 convoque les actionnaires de la société SPT Sfax à l'assemblée générale ordinaire devront se tenir le 17 mai 2021 à 10 heures au siège de la société sis au 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

2. Lecture des rapports général & spécial du commissaire aux comptes pour les comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

4. Approbation des conventions règlementées ;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020 ;

6. Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ;

7. Distribution des jetons de présence;

8. Pouvoirs pour formalités.

2021T00421SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne de location de Voitures S.A (STLV S.A)

Société anonyme

Au capital de 10 000 000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Charguia II 1080 - Tunis

RC : B0385022018

MF : 1563351 H/A/M/000

Messieurs les Actionnaires de la société STLV S.A. sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 19 mai 2021 à 9H30 au siège de la société, sis à la Charguia II Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 ;

2. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ;

4. Approbation des conventions règlementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2020 ;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2020 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

7. Déclaration de fonction des administrateurs en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales;

8. Nomination d'administrateurs;

9. Nomination commissaires aux comptes;

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2021R01053SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TELNET INCORPORATED

Société anonyme

Totalement exportatrice

Capital social : 7.000.000 TND

Siège social : Immeuble Ennour Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis Mahrajene

Identifiant Unique : 0539731 T

Les actionnaires de la société TELNET INCORPORATED, en abrégé : "TELNET Inc", sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 10 mai 2021 à 11 Heures à l'Immeuble "TELNET TECHNOCENTRE" sis à la rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2020 ;

3. Examen et approbation des conventions et opérations rentrant dans le champ d'application de l'article 25 des statuts de la société, des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2020.

5. Quitus à donner aux Administrateurs ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 ;

8. Questions diverses; et

9. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires à consulter sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2021R01066SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

DATA BOX

Société anonyme

Partiellement exportatrice

Capital social : 1.150.000 TND

Siège social : Immeuble Ennour Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis Mahrajene

Identifiant Unique : 0565877L

Les actionnaires de la société DATA BOX sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 10 mai 2021 à 12 Heures à l'immeuble "TELNET TECHNOCENTRE" sis à la rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2020;

3. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2020 ;

4. Quitus à donner aux Administrateurs;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 ;

7. Questions diverses; et

8. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires à consulter sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2021R01067SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TELNET TECHNOLOGIES

Société anonyme

Totalement exportatrice

Capital social : 1.500.000 TND

Siège social : Parc Technologique des Communications El Ghazala Route de Raoued Km 3,5 - 2083 - Ariana

Identifiant Unique : 0942100S

Les actionnaires de la société TELNET TECHNOLOGIES sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le lundi 10 mai 2021 à 10 Heures à l'immeuble "TELNET TECHNOCENTRE" sis à la rue du Lac Léman - Les Berges du Lac 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020 ;

2. Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2020 ;

3. Examen et approbation des conventions et opérations rentrant dans le champ d'application de l'article 25 des statuts de la société, des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales;

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2020 ;

5. Quitus à donner aux Administrateurs ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

7. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 ;

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

9. Questions diverses; et

10. Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents nécessaires à consulter sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux.

2021R01068SANB3

Convocation

Société TECHNA Tunisie

Société anonyme

Au capital de 575.000 dinars

Siège social : 2, Rue 7036 El Manzeh IV 1004 Tunis

Identifiant unique : 777584C

MF : 777584C/A/M/000

CNSS : N°234918-81

Les membres du conseil d'administration de La société TECHNA Tunisie sont convoqués pour la réunion du conseil d'administration de la Société prévue le 12/5/2021 à 10 heures, qui se tiendra au Bureau Commercial de la société sis à BOUFICHA - Tunisie ou par visioconférence via Google meet, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité 2020,

- Examen et arrêté des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020.

- Convocation de l'assemblée générale ordinaire, fixation de son ordre de jour et projets de résolutions.

- Questions diverses.

2021R01072SANB3

Société TECHNA Tunisie.

Société anonyme

Au capital de 575.000 dinars

Siège social 2, Rue 7036 El Manzeh IV 1004 - Tunis

Identifiant unique : 0777584C

MF : 777584C/A/M/000

CNSS : N°234918-81

Les actionnaires de la société TECHNA Tunisie sont convoqués en assemblée générale ordinaire pour le 12/5/2021 à 15 heures, qui se tiendra au Bureau Commercial de la société sis à BOUFICHA -Tunisie ou par visioconférence via Google meet, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice social allant du 1er janvier au 31 décembre 2020.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2020.

- Approbation desdits rapports et des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2020.

- Opérations régies par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2020.

- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

- Questions diverses.

2021R01073SANB3

Société Héliopolis de Promotion Touristique

S.A au capital de 10.800.000 Dinars

67, Rue Oum Kalthoum ESC.C-Tunis

Identifiant Unique : 0341493G

Messieurs les actionnaires de la Société Héliopolis sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, vendredi 21 mai 2021 à neuf heures au siège social à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31/12/2020.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31/12/2020.

- Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020.

- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2020.

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux dirigeants et aux administrateurs.

- Questions diverses.

- Pouvoirs pour formalité.

2021R01074SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CENTRALE TUNISIENNE DES TISSAGES (CETTI)

S.A au capital de 3.541.700 dinars

Siège social : 1, rue du Lin Bir - Kassaa

M.F : 00828P/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la CENTRALE TUNISIENNE DES TISSAGES (CETTI), sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 14 mai 2021 à 10h, au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs au même exercice.

- Discussion et approbation du rapport du conseil d'administration et des comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

- Affectation des résultats et quitus aux administrateurs.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Nomination d'un commissaire aux comptes, pour les exercices, 2021, 2022 et 2023.

- Questions diverses.

2021R01075SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2020

«Société Industrielle de Décolletage et d'Usinage - SIDU-»

Société anonyme

Au capital de 616.500 DT

Siège social : Route de Tunis Km 6 Soliman 8020

Identifiant unique : 0028638F

CNSS : 84688-07

Messieurs les actionnaires de la Société «SIDU» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire 2020 qui se tiendra au siège social le mardi 4 mai 2021 à 15 h de l'après - midi à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport de gestion 2020.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes 2020.

3- Approbation des états financiers 2020 et des conventions réglementées.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation du résultat 2020.

6- Pouvoirs de formalités.

2021R01076SANB3

Reconvocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE CLINIQUE EL HAKIM S.A

S.A au capital de : 750.000 DT

Siège social : Km 1 route Korba Tazarka - 8024 Nabeul

M.F : 1058454 Y

R.C : B0748442008

Les actionnaires de la société clinique El HAKIM. SA sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le samedi 30 Avril 2021, à vingt heures (20h) au siège de la société, sis au Km 1 route de Korba - Tazaka 8024 Nabeul, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social de la Société par compensation de créances;

- Délégation au Conseil d'Administration de la Société pour la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société;

- Délégation de pouvoirs au conseil d'Administration pour la modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société; et

- Pouvoirs pour formalités.

2021R01111SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE BRIQUETERIE DU SAHEL

Capital : 4 310 000.000 DT

Siège : Karker 5112 Route de Souassi Km 1.5 Mahdia

Mle Fiscal : 1014268J

RC : B1655642007

Le Président de la société a l'honneur de vous inviter à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège de la société mentionnée ci-dessus le 6/5/2021 à 10 heures du matin et l'heure de délibération suivante dans le prochain tableau des activités;

- Approbation des comptes de l'année 2018 - 2019 - 2020

- Voir et provisionner la situation de la société

- Tenir compte de la composition des membres du conseil d'administration

- Négociation sur divers sujets.

2021S00463SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2021

GENIE DU COMPOSITE ETUDE ET REALISATION «GCER»

Société anonyme

Au capital de 9 600 000 Dinars

Siège social : Route de Thrayet, Ksibet - Sousse

RC N° : B126722001

M.F : 761 543 L/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société Génie du Composite Etude et Réalisation sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le vendredi 7 mai 2021 à 10H au siège social de la société, sise à la route de Thrayet, Ksibet Sousse en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Arrêté les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2020 et établissement du rapport du conseil d'administration sur sa gestion au cours de cet exercice.

- Questions diverses.

2021S00466SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STE OLIVECOAL TUNISIE

S.A. au capital de 1 336 000 Dinars

Siège social : Zone industrielle El Jem - Mahdia

I.U : 1304834G

Les actionnaires de la STE OLIVECOAL TUNISIE sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 17 mai 2021 à 11h au siège social de la société situé à la zone industrielle el Jem - Mahdia à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nominations des membres composant le conseil d'administration.

2. Désignation du commissaire aux comptes pour les années 2013-2014-2015-2016-2017-2018-2019-2020-2021.

2021X00433SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "GENERAL METAL"

SA, au capital de 8 000 000 Dinars

14, Av. Habib Bougatfa, route Mahdia km 0.5 Sfax

MF : 0045149Q

Messieurs les actionnaires de la Société «GENERAL METAL» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le mardi 18 mai 2021 à partir de 10 heures au siège administratif de la société, sis à Mégrine Saint Gobain afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2020,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020,

- Approbation des comptes de l'exercice 2020,

- Affectation des résultats de l'exercice 2020,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Questions diverses.

2021X00446SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et assemblée générale extraordinaire

Société Immobilière ENNASSIM

S.A au capital de 20 000 000 D

Zone Industrielle Charguia II, Angle rue du Métal

Et rue des Entrepreneurs - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0437566J

MF : 437566 JPM 000

N° Affiliation CNSS : 154318-88

Nous invitons Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister aux assemblées générales suivantes :

Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 20 mai 2021 à 11 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de l'exercice 2020

- Lecture du rapport de gestion

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes

- Approbation des états financiers et du rapport de gestion

- Approbation des opérations réglementées

- Affectation des résultats

- Fixation des jetons de présence

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Délégation des pouvoirs.

Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 20 mai 2021 à 12 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre d jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration;

- Lecture du projet du nouveau texte des statuts et approbation des mises à jour;

- Approbation et adoption des statuts mis à jour;

- Pouvoirs pour formalités.

2021400932SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et assemblée générale extraordinaire

Société de Promotion Immobilière EL KAWAKEB

S.A au capital de 10.000.000 D

Zone Industrielle Charguia II, Angle rue du Métal

Et rue des Entrepreneurs - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 0719356S

MF : 719356 S P M000

Nous invitons Mesdames et Messieurs les actionnaires à assister aux assemblées générales suivantes :

Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 20 mai 2021 à 9 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de l'exercice 2020

- Lecture du rapport de gestion

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes

- Approbation des états financiers et du rapport de gestion

- Approbation des opérations réglementées

- Affectation des résultats

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Délégation des pouvoirs.

Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 20 mai 2021 à 10 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration ;

- Lecture du projet du nouveau texte des statuts et approbation des mises à jour;

- Approbation et adoption des statuts mis à jour ;

- Pouvoirs pour formalités.

2021400933SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

EPARGNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT

S.A. au capital de 918.000 DT

Siège social : 16, Rue de Syrie - EPI Center - Tour C - 6ème étage - bureau 05

Identifiant Unique / RNE : 341403M

Matricule fiscal : 341403M

Affiliation CNSS : 206078-50

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 18 mai 2021 à 11 heures, dans les bureaux de l'immeuble SOFIDE sis à la Zone Industrielle Charguia II, angle Rue des Entrepreneurs et Rue de Métal 1er étage, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de l'exercice clos au 31.12.2020 ;

- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2020 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ;

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2020 ;

- Approbation des conventions réglementées ;

- Affectation des résultats;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Délégation de pouvoirs.

2021400957SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

EPARGNE PARTENARIAT INVESTISSEMENT

SA au capital de 918.000 DT

Siège social : 16, Rue de Syrie - EPI Center - Tour C - 6ème étage - bureau 05

Identifiant Unique / RNE : 341403M

Matricule fiscal : 341403M

Affiliation CNSS : 206078-50

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 18 mai 2021 à 12 heures, dans les bureaux de l'immeuble SOFIDE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration ;

- Lecture du projet du nouveau texte des statuts et approbation des mises à jour ;

- Approbation et adoption des statuts mis à jour ;

- Pouvoirs pour formalités.

2021400958SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 20 mai 2021

Société FINACorp

Société anonyme

Au capital de 1 500 000 Dinars

Siège social : Rue du Lac LochNess Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 0538988P/P/M/000

Le Conseil d'Administration du 23/3/2021 a le plaisir de convoquer Messieurs les actionnaires de la société FINACorp en assemblée générale ordinaire pour le 20 mai 2021 à 15H au siège de la société, Rue du Lac LochNess - Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020

- Approbation des états financiers de l'exercice 2020

- Affectation des résultats de l'exercice 2020

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'année 2020

- Questions diverses.

2021400965SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2020

STB SECURITE & GARDIENNAGE

(Filiale du Groupe STB)

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Siège : 01, rue des Entrepreneurs - 1001 - Tunis

Registre de commerce n° : B01172016

CNSS N° : 552450-35

Matricule Fiscal : 1431393M/A/M/000

Identifiant Unique au registre national des Entreprises : 1431393M

Messieurs les actionnaires de la société STB SECURITE & GARDIENNAGE sont convoqués pour se réunir en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 6 mai 2021 à 11 heures, à l'Immeuble STB Hédi Karray, sis au 34 rue Hédi Karray - 1004 El Menzah Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020 ;

2) Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2020 et approbation des conventions visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

3) Approbation des Etats Financiers et affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020 ;

5) Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs ;

6) Renouvellement du mandat des Administrateurs pour les exercices 2021, 2022 et 2023

7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;

8) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de dépôts, de publications et autres de droit.

2021400967SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MENA CAPITAL PARTNERS SA

Capital social : 3000.000 Dinars

Raison sociale : INTERMEDIAIRE EN BOURSE

Siège social : 5 Bis rue du Lac de Tibériade Les Berges du Lac 1053.

RC : B1107551996

MF : 496886BAM000

Messieurs les actionnaires de la société MCP sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 17 mai 2021 à 11h30 au siège de la société MENA CAPITAL PARTNERS sis au 05 bis rue du Lac de Tibériade 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 et présentation des comptes du dit exercice ;

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2020 ;

3) Approbation s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2020;

4) Affectation des résultats de l'exercice 2020;

5) Quitus aux administrateurs ;

6) Question diverses.

2021400968SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société FAZE TELECOM

Siège social : Rue du Lac Turkana, Immeuble Nour El Bouhaira escalier B, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0048013M

Les actionnaires de la société FAZE TELECOM SA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui se tiendra le 19 mai 2021 à 10 heures, au siège social et ce en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Décider de la dissolution de la société ou de la continuité de son exploitation.

- Désignation d'un cabinet agréé pour le commissariat aux comptes de la société relatifs aux exercices 2018-2019-2020.

2021400971SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société AL FIKR SA

Société anonyme

Au capital de cent mille Dinars

Siège social : lot 16, zone Industrielle Chotrana 2083 Ariana

Matricule fiscal : 1413916/QMN000

Numéro de dépôt : Inscrite auprès du greffe du tribunal de première Instance de Tunis sous le N° B03151992015

Messieurs les actionnaires de la Société AL FIKR SA sont invités en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 10 mai 2021 à 10 heures à la zone industrielle Chotrana II, Pôle Technologique, à l'effet de délibérer sur les points suivants :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes

3. Examen et approbation des états financiers

4. Approbation des conventions règlementées.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Affectation du résultat

7. Nomination de nouveaux administrateurs

8. Nomination d'un commissaire aux comptes.

2021400972SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES VIANDES ET D'ELEVAGE «SOVIE»

SA au capital de 11.100.000 DT

Route Souassi Km 3.5 Ouled Chamekh Mahdia

MF : 1028159C/B/M/000

Les actionnaires de la Société «SOVIE», sont convoqués à une assemblée générale ordinaire au siège de la société SAM sis au 48, Avenue Khéreddine Pacha Tunis, le jeudi 6 mai 2021à 10H30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des procédures et des formalités de convocation de l'AGO,

- Lecture et approbation du rapport d'activité au titre de l'exercice 2019,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019,

- Examen et approbation des états financiers pour l'exercice clos le 31/12/2019.

- Quitus aux administrateurs pour les actes de gestion relatifs à l'exercice 2019

- Délégation du pouvoir pour l'établissement des formalités légales.

2021400975SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE GESTION DES PIPELINES DE RADES (Société anonyme)

Siège social : Av. Mohamed Ali Akid - Cité Olympique - 1003 El Khadra Tunis

Identifiant : 1568446L

Messieurs les actionnaires de SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE GESTION DES PIPELINES DE RADES sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le vendredi 7 mai 2021 à 10h, au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode de convocation de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil sur l'exercice clos le 31/12/2019

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2019

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2019

5- Affectation du résultat

6- Approbation des conventions réglementées

7- Quitus aux administrateurs

8- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2021400984SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le 3 mai 2021

Société "ESOL SA"

Société anonyme Non résidente

Au capital social de 220.000 dinars

Siège social : 18 Rue de l'Artisanat, ZI Charguia II, 2035 Ariana

Identifiant unique : 1393986S

Messieurs les actionnaires de la Société ESOL SA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le lundi 3 mai 2021 à 10 heures, à 4 rue de la Cornouaille à Nantes (France), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée;

2. Revue du pacte des actionnaires;

3. Revue de la composition du Conseil d'Administration; et

4. Pouvoirs en vue des formalités.

2021400994SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE ED-DKHILA

(Groupe STB)

S.A au capital de 7.500.000 Dinars

Code TVA 009091 K/A/M/000

RC : N°B17361996 Tunis

Siège social : 25, Avenue Jean Jaurès (3ème étage) - 1001 - Tunis

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE TOURISTIQUE ED-DKHILA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 27 avril 2021 à 10 heures, au siège de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE à la rue Hédi Nouira - 4ème étage - B405 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture, examen et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2020.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020 et sur les opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3) Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

4) Affectation des résultats au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

6) Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs.

7) Pouvoirs.

2021400901SANB3

Cet avis a été publié en version arabe au JORT des annonces légales n°30 du 13/4/2021.

Convocation à l'AGO

OLEA TUNISIE

SA au capital 550.000 dinars

Siège social : 2ème étage du bloc A résidence la ROSALYS - les Jardins du Lac - 1053 - Tunis

Identifiant Unique : 1524982S

Les actionnaires de la société OLEA TUNISIE société anonyme sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le vendredi 7 mai 2021, à 10 heures précises (heure local) au siège social de la société et sera appelée à délibérer sur l'ordre du jour fixé par le conseil d'administration suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

2. Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ;

4. Affectation des résultats de l'exercice dos le 31 décembre 2020 ;

5. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions;

6. Quitus aux membres du conseil d'administration et au Directeur Général;

7. Point sur les mandats;

8. Allocation d'une enveloppe de rémunération au Conseil d'Administration;

9. Questions diverses;

10. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Les documents sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2021401002SANB3

Complément à l'annonce n°2021400952SANB3 parue au JORT n°31 du 16/4/2021 page 873-874.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers de la société mère arrêtés au 31/12/2020 ;

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société mère arrêtés au 31/12/2020 ;

3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020 ;

4. Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020 ;

5. Approbation des rapports du conseil d'administration, des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2020;

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2020;

7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2020;

8. Fixation des jetons de présence;

9. Nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration;

10. Renouvellement de la mission des co-commissaires aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023 ;

11. Approbation de l'émission d'un Emprunt Obligataire.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

1. Approbation du transfert du Siège Social de la BTE ;

2. Approbation de la mise à jour des statuts de la BTE.

DIVERS

Avis au public

CLOTURE DE LA LIQUIDATION ANTICIPEE D'UN OPCVM

FCP MAXULA STABILITY

Fonds Commun de Placement en liquidation

Agrément du CMF n°33-2007 du 28 décembre 2007

Agrément du CMF de la liquidation n°34-2020 du 24 septembre 2020

Adresse : Rue Lac Léman, Centre Nawrez - Les Berges du Lac -1053 Tunis

MAXULA BOURSE, intermédiaire en bourse, gestionnaire de « FCP MAXULA STABILITY » porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que la liquidation anticipée du fonds a été clôturée et que la valeur liquidative a été valorisée à 107,892 dinars.

Le montant revenant à chaque porteur de parts calculé compte tenu du nombre de parts détenues et sur la base de cette valeur liquidative sera versé dans son compte ouvert auprès de MAXULA BOURSE, le mercredi 31 mars 2021.

Pour plus d'informations sur les conditions de la liquidation du fonds, un rapport est mis à la disposition des porteurs de parts auprès du siège social du gestionnaire MAXULA BOURSE sis à la Rue Lac Léman, Centre Nawrez - Les Berges du Lac -1053 Tunis.

2021R01050DIVD2

Clôture de la liquidation anticipée d'un OPCVM

FCP INDICE MAXULA

Fonds Commun de Placement en liquidation

Agrément du CMF n°32-2007 du 28 décembre 2007

Agrément du CMF de la liquidation n°33-2020 du 24 septembre 2020

Adresse : Rue Lac Léman, Centre Nawrez - Les Berges du Lac -1053 Tunis

MAXULA BOURSE, intermédiaire en bourse, gestionnaire de «FCP INDICE MAXULA» porte à la connaissance des porteurs de parts et du public que la liquidation anticipée du fonds a été clôturée et que la valeur liquidative a été valorisée à 96,405 dinars.

Le montant revenant à chaque porteur de parts calculé compte tenu du nombre de parts détenues et sur la base de cette valeur liquidative sera versé dans son compte ouvert auprès de MAXULA BOURSE, le mercredi 31 mars 2021.

Pour plus d'informations sur les conditions de la liquidation du fonds, un rapport est mis à la disposition des porteurs de parts auprès du siège social du gestionnaire MAXULA BOURSE sis à la Rue Lac Léman, Centre Nawrez - Les Berges du Lac -1053 Tunis.

2021R01058DIVD2

Avis

Mr Lotfi Ben Abd El Majid Karra et son épouse Linda Ben Abd Elwaheb Karra annoncent que leurs titres de propriété d'un appartement et d'une parcelle de terre de superficie 226 mètres carrés sise à Sfax route de Taniour km 06 Tbolbi par deux actes de donation notarié le premier appartient à Lotfi Karra daté le 3 février 2012 enregistré à Sfax le 7 février 2012 n°M006142 écrit par les notaires Moez Krichen et Houda Ksibi et le deuxième appartient à Linda Karra daté le 5 mars 2020 enregistré à Sfax le 05 mars2020 n°M014643 écrite par les notaires Moez Krichen et Hassen Banneni et ils désirent se faire une copie originale de chaque titre de propriété.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Moez Krichen à Sfax rue notaire n°36.

2021X00431DIVD2

Avis

Les héritiers de Karrat Mahmoud annonce que leur titre de propriété de la parcelle de terrain ayant comme surface 15871.62m² situé à la route de Manzel Cheker km 09 Sfax a disparu et ils veulent extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ben Amira Sleh situé 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2021X00437DIVD2

Avis

Les héritiers de Haj Sessi Ezzdin annoncent qu'ils possèdent un terrain sis à la route l'Afrane Km 2 Sfax leur titre de propriété a disparu ils veulent avoir un extrait de cet acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Agrebi Souad à Sfax dans un délai de 70 jours passer ce délai aucune opposition ne sera prise en considération.

2021X00443DIVD2

Avis

Les héritiers de Akrout habiba annoncent que leur titre de propriété d'une parcelle de terrain plantée de 5 pieds d'oliviers située à la route kathelet k 11 a disparu et ils veulent extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire «Ben Amira Sleh» situé 63 rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2021X00444DIVD2

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
Green Center Bloc "C" 2ème Etage
Les Berges du Lac Tunis 1053
Identifiant unique : 0788567L
MF 788567 LPM 000

BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	**66 201 045**	**88 913 816**
Obligations et valeurs assimilées	62 051 489	83 784 855
Titres OPCVM	4 149 556	5 128 961
Placements monétaires et disponibilités	**19 735 306**	**9 467 384**
Placements monétaires	4 806 655	2 463 243
Disponibilités	14 928 651	7 004 141
Créances d'exploitation	**30 526**	**444 224**
TOTAL ACTIF	**85 966 877**	**98 825 424**
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	219 084	259 314
Autres créditeurs divers	117 606	9 354
TOTAL PASSIF	**336 690**	**268 668**
ACTIF NET		
Capital	**82 328 152**	**94 534 142**
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice clos	95	27
Sommes distribuables de l'exercice en cours	3 301 940	4 022 587
ACTIF NET	**85 630 187**	**98 556 756**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**85 966 877**	**98 825 424**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	**4 155 193**	**6 189 335**
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 011 760	5 980 486
Revenus des titres OPCVM	143 433	208 849
Revenus des placements monétaires	**133 805**	**961 749**
Revenus des prises en pension	**570 908**	**27 505**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**4 859 906**	**7 178 589**
Intérêts des mises en pensions	0	(2 667)
Charges de gestion des placements	(890 730)	(1 256 904)
REVENU NET DES PLACEMENTS	**3 969 176**	**5 919 018**
Autres charges	(105 857)	(141 784)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**3 863 319**	**5 777 234**
Régularisation du résultat d'exploitation	**(561 379)**	**(1 754 647)**
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	**3 301 940**	**4 022 587**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	561 379	1 754 647
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	73 839	352 051
Variation des plus ou moins values réalisées sur titres	136 670	(138 274)
Frais de négociation		
RESULTAT DE LA PERIODE	**4 073 828**	**5 991 011**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

FIDELITY OBLIGATIONS SICAV
Green Center Bloc "C" 2ème Etage
Les Berges du Lac Tunis 1053
Identifiant unique : 0788567L
MF 788567 LPM 000

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
VARIATION DEL'ACTIF NET RESULTANT	**4 073 828**	**5 991 011**
DES OPERATIONSD'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	3 863 319	5 777 234
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	73 839	352 051
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	136 670	(138 274)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	**(3 796 848)**	**(4 313 026)**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**(13 203 549)**	**(80 881 138)**
Capital initial		
Souscriptions		
- Capital	220 988 653	270 563 548
- Régularisation des sommes non distribuables	107 455	154 322
- Régularisation des sommes distribuables	8 061 518	9 751 211
Rachats		
- Capital	(233 374 665)	(346 762 871)
- Régularisation des sommes non distribuables	(137 942)	(209 938)
- Régularisation des sommes distribuables	(8 848 568)	(14 377 410)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(12 926 569)**	**(79 203 153)**
ACTIF NET		
En début de période	98 556 756	177 759 909
En fin de période	85 630 187	98 556 756
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	930 059	1 680 991
En fin de période	808 201	930 059
VALEUR LIQUIDATIVE	**105,952**	**105,968**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2021R01062BCFA5

FIDELITY SICAV PLUS
Green Center Bloc "C" 2ème Etage
Les Berges du Lac Tunis 1053
Identifiant unique: 1566945/S
MF 000MA1566945/S

BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	**64 598 522**	**25 910 552**
Obligations et valeurs assimilées	56 468 471	23 118 796
Titres OPCVM	8 130 051	2 791 756
Placements monétaires et disponibilités	**114 568 003**	**46 043 268**
Placements monétaires	101 435 233	45 760 038
Disponibilités	13 132 770	283 230
Créances d'exploitation	**62 555**	**2 795 965**
TOTAL ACTIF	**179 229 080**	**74 749 785**
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	392 394	161 799
Autres créditeurs divers	14 864	6 162
TOTAL PASSIF	**407 258**	**167 961**
ACTIF NET		
Capital	**167 010 618**	**69 463 233**
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice	11 811 204	5 118 591
ACTIF NET	**178 821 822**	**74 581 824**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	**179 229 080**	**74 749 785**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	**2 426 650**	**539 076**
Revenus des obligations et valeurs assimilées	2417351	511 723
Revenus des placements monétaires	**9299**	**27 353**
Revenus des prises en pension	**3 966 029**	**2 929 636**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	**2 952 230**	**198 372**
Charges de gestion des placements	(1 146 837)	(423 721)
REVENU NET DES PLACEMENTS	**8 198 072**	**3 243 363**
Autres charges	(128 216)	(53 008)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**8 069 856**	**3 190 355**
Régularisation du résultat d'exploitation	**3 741 348**	**1 928 236**
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	**11 811 204**	**5 118 591**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(3 741 348)	(1 928 236)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 612)	7 789
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	102 219	68 636
RESULTAT DE L'EXERCICE	**8 170 463**	**3 266 780**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

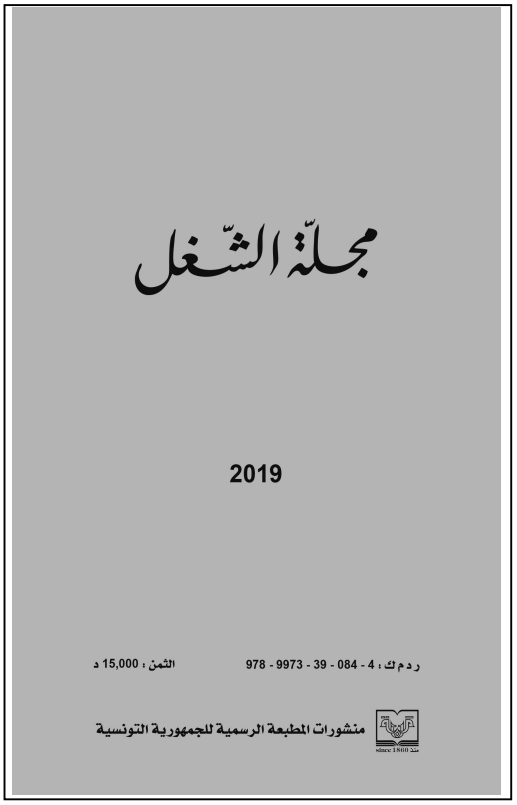
FIDELITY SICAV PLUS
Green Center Bloc "C" 2ème Etage
Les Berges du Lac Tunis 1053
Identifiant unique: 1566945/S
MF 000MA1566945/S

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	31/12/2020	31/12/2019
VARIATION DEL'ACTIF NET RESULTANT	**8 170 463**	**3 266 780**
DES OPERATIONSD'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	8 069 856	3 190 355
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 612)	7 789
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	102 219	68 636
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**96 069 535**	**68 316 018**
Capital initial		
Souscriptions		
- Capital	286 508 890	118 379 057
- Régularisation des sommes non distribuables	21 208 925	1 363 758
- Régularisation des sommes distribuables	13 010 449	4 687 058
Rachats		
- Capital	(200 540 945)	(52 735 349)
- Régularisation des sommes non distribuables	(14 848 683)	(619 684)
- Régularisation des sommes distribuables	(9 269 101)	(2 758 822)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**104 239 998**	**71 582 798**
ACTIF NET		
En début de l'exercice (capital initial)	74 581 824	2 999 026
En fin de l'exercice	178 821 822	74 581 824
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	685 169	29 630
En fin de l'exercice	1 533 138	685 169
VALEUR LIQUIDATIVE	**116,638**	**108,852**

Les Etats financiers dans leurs intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF

2021R01063BCFA5



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-084-4

الحجم : 20 X 13

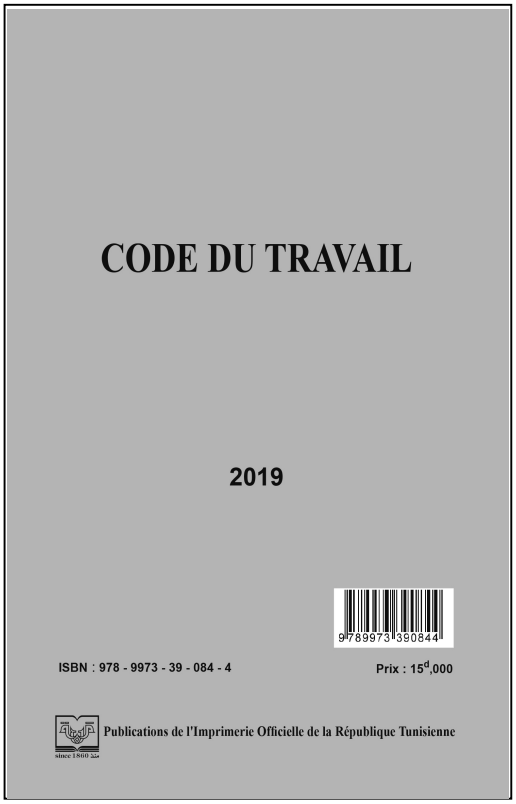
الثمن : 15,000 د

Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-084-4

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D



* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.

